



REPUBLIQUE DU NIGER

**Ministère de l'Hydraulique et de
l'Assainissement**

**Elaboration du Plan d'Action National de Gestion
Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du
Programme d'Investissement Prioritaire (PIP)**

FINANCEMENT : Facilité Africaine de l'Eau (FAE)

ELABORATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- i. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PANGIRE**
- ii. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PANGIRE**
- iii. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES
FINANCIÈRES**
- iv. MÉCANISME DE S&E DE MISE EN ŒUVRE DU PANGIRE**

VERSION PROVOISRE

Juillet 2017

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	8
1.1	Contexte général.....	8
1.2	Présentation sommaire du PANGIRE	9
	PREMIERE PARTIE : LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PANGIRE	12
2.	INTRODUCTION DE LA PARTIE 1	13
2.1	Les acquis des politiques et stratégies en matière de gestion des ressources en eau	13
2.2	Plan de mise en œuvre du PANGIRE	14
2.2.1	Le cadre juridique de la gestion de l'eau au Niger	14
2.2.2	Le cadre institutionnel de la gestion de l'eau au Niger	18
	DEUXIEME PARTIE : LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU PANGIRE	25
3.	INTRODUCTION DE LA PARTIE 2	26
3.1	Contexte de la stratégie de communication	27
3.2	Justification de la stratégie de communication	28
3.3	Approche méthodologique	28
3.4	Diagnostic des situations en communication	29
3.5	Les ressources disponibles en matière de communication	31
3.5.1	Les moyens formels d'information et de communication	31
3.5.2	Les canaux d'information et de communication sociale	32
3.6	La capitalisation des dynamiques de communication	33
3.7	Plan stratégique de communication	33
3.7.1	Les objectifs de la stratégie de communication	33
3.7.2	Les cibles de la stratégie de communication	34
3.7.3	Les axes stratégiques de communication	34
3.7.4	Les activités de communication à mener	35
3.8	Les outils et moyens de communication	40
3.9	Mise en œuvre et suivi-évaluation de la communication	40
3.9.1	Activités prioritaires	40
3.9.2	Création d'une cellule de communication auprès de la structure de pilotage du PANGIRE	41
	TROISIEME PARTIE : LA STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES	45
4.	INTRODUCTION DE LA PARTIE 3	46
4.1	Les composantes de la mobilisation des ressources	46
4.2	Les ressources.....	47
4.3	Les mécanismes de mobilisations.....	47
4.4	Les fournisseurs de ressources	48
4.5	Les différentes sources de financement.....	48
4.6	Les sources nationales de financement	48
4.7	Les sources internationales de financement	48
4.8	Proposition de stratégie de financement	51
4.9	L'état de la mobilisation des ressources au Niger	51
4.9.1	Les ressources effectivement mobilisées de Avril 2011 à décembre 2015	51

4.9.2	La capacité de mobilisation des ressources internes	51
4.9.3	La capacité de mobilisation des ressources externes	52
4.10	Le taux d'exécution	52
4.11	Lien entre PDES et le secteur de l'eau.....	53
4.12	Le processus de mobilisation de ressources pour le PANGIRE.....	57
4.12.1	Quelques outils de mobilisation.....	57
4.12.2	Proposition de Plan d'Action d'une Mobilisation des ressources financières pour le PANGIRE	58
4.12.2.1	Axe 1 - Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau	58
4.12.2.2	Axe 2 - Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et Développement des activités socio-économiques	60
4.12.2.3	Axe 3 - Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	63
4.12.2.4	Axe 4 - Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des Capacités	65
4.12.3	Analyse des risques dans la mobilisation des ressources	67
	QUATRIEME PARTIE : LE DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU PANGIRE.....	71
5.	INTRODUCTION DE LA PARTIE 4	72
5.1	Objectifs du système de suivi-évaluation	72
5.2	Mécanismes d'un système de suivi-évaluation	72
5.2.1	Principes de la planification.....	72
5.2.2	Principes du suivi	72
5.2.3	Principes d'évaluation	73
5.3	Description du système de programmation et de suivi évaluation des activités du PANGIRE.....	74
5.3.1	Programmation.....	74
5.3.2	Procédures.....	76
5.3.3	Outils de la programmation	77
5.3.4	Acteurs de la programmation	77
5.3.5	Produits de la programmation	78
5.4	Suivi	78
5.4.1	Suivi interne	78
5.4.2	Suivi externe	80
5.4.3	Acteurs du suivi.....	80
5.4.4	Outils de planification et de suivi	81
5.4.4.1	Outils de planification	81
5.4.4.2	Outils de suivi du PANGIRE.....	93
5.4.5	Résultats attendus du suivi	96
5.4.6	Dispositif de suivi.....	98
5.5	Evaluations	99
5.5.1	Revue à mi-parcours	99
5.5.2	Evaluation finale	99
5.5.3	Evaluations participatives.....	99
5.5.4	Les critères d'évaluation.....	100

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN :	Autorité du Bassin du fleuve Niger
ADM :	Adder-Doutchi-Maggia
ADRAO :	Association pour le Développement du Riz en Afrique de l'Ouest
AEP :	Alimentation en Eau Potable
AEPHA :	Alimentation en Eau Potable Hygiène et Assainissement
AFD :	Agence Française de Développement
AGRHYMET :	Centre de Formation Agro Hydro Météorologie
AICD :	Africa Infrastructure Country Diagnostic (Diagnostic des Infrastructures pour les Pays d'Afrique)
AJCI (JICA) :	Agence Japonaise de Coopération Internationale (Japan International Cooperation Agency)
ALG :	Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma
AMCOW :	African Ministers' Council On Water (Conseil des Ministres Africains Chargés de l'Eau)
AMN :	Association des Municipalités du Niger
ANP :	: Agence Nigérienne de Presse éditrice du Magazine NIGERAMA
ANPIP :	Agence Nationale pour la Promotion de l'Irrigation Privée
APD:	Avant-Projet Détaillé
APS:	Avant-Projet Sommaire
ARM :	Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM)
AUE :	Associations des Usagers de l'Eau
AUSPE :	Associations des Usagers du Service Public de l'Eau
BAD :	Banque Africaine de Développement
BBC:	British Broadcasting Corporation
BEEEI :	Bureau des Evaluations Environnementales et des Etudes d'Impact
BM :	Banque Mondiale
BNUS :	Bureau des Nations Unies pour la zone Sahélienne
BPO :	Budget Programme par Objectifs
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
	CE : Conseil de l'Entente
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC :	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CFTEA :	Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
CI :	Continental Intercalaire
CILSS :	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNCS :	Comités Nationaux de Coordination et de Suivi
CNEA :	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CREA :	Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
CT :	Court Terme

DAID/RP :	Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques
DANIDA :	Coopération Danoise
DAO:	Dossier d'Appel d'Offres
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eau
DPV :	Direction de la Protection des Végétaux
	DW : Deutsch Welle (Voix de l'Allemagne)
EAH (WASH) :	Eau Assainissement et hygiène (Water Sanitation and Hygiene)
ECOWAP :	Regional Agricultural Policy for West Africa (Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest)
EIES :	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization)
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFT	forfaitaire
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIRET :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau Transfrontalière
Hab:	Habitant
HABK :	Haute Autorité au barrage de Kandadji
HCI3N :	Haut-Commissariat à l'i3N
ICRISAT :	Institut International de recherche sur les cultures des zones tropicales et semi-arides
IDH :	Indice de Développement Humain
IEC :	Information – Education – Communication
IITA :	Institut International d'Agriculture Tropicale
IIMI/	Institut International de Management de l'Irrigation
INS :	Institut National des Statistiques
Kg :	Kilogramme
Km :	Kilomètre
LIAV	Lutte Intégrée Anti-Vectorielle
LT:	Long Terme
MEL :	Ministère de l'Elevage
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MNT :	Modèle Numérique du Terrain
MSP :	Ministère de la Santé Publique
MT:	Moyen Terme
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD :	Objectif de Développement Durable
OMD :	Objectifs du Millénaire de Développement
OMM :	Organisation Météorologique Mondiale
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OMT :	L'Organisation mondiale du Tourisme
OMVG :	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie

OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAH :	Office National des Aménagements Hydro agricoles
ONEP :	Office National d'Édition et de Presse (<i>Sahel</i> Quotidien et <i>Sahel Dimanche</i>)
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPVN :	Office des Produits Vivriers du Niger
ORTN :	Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (Télé Sahel et Tal Tv ; Voix du Sahel et 7 radio régionales)
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
PADD :	Plan d'Action pour le Développement Durable
PANGIRE :	Plan d'Action National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PAR-GIRE/AO :	Le Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest
PASEHA :	Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement
PCD :	Collecte Automatique des Données
PDES :	Plan de Développement Economique et Social du Niger
PDS :	Plan de Développement Sanitaire
PHN-EDD :	Programme Hydraulique National-Eau et Développement Durable
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIP :	Programme d'Investissement Prioritaire
PLEA :	Plan Local d'Eau et d'Assainissement
PME (GWP) :	Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership)
PN-AEPA :	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
PNCD :	Politique Nationale de Communication pour le Développement
PNE-AO (CWP-WA) :	Partenariat National de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (Country Water Partnership- West Africa)
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNG :	Politique Nationale du Genre
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PU:	Prix Unitaire
RCA :	République Centrafricaine
RCI :	Radio Chine internationale
RDC :	République Démocratique du Congo
RFI:	Radio France International
RGAC :	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RIOB :	Réseau International des Organismes de Bassins
ROSELT :	Réseau d'Observatoires pour la Surveillance et le Suivi Ecologique à Long Terme
SAGRE :	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau
SAI :	Système Aquifère d'Iullemeden
SAIT :	Le Système Aquifère d'Iullemeden - Taoudéni – Tanezrouft
SAT :	Système de Taoudéni-Tanezrouft

SDRP :	Stratégie de Développement Accélérée de Réduction de la Pauvreté
SEEN :	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SIG :	Système d'Information Géographique
SNDI/CER :	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la Collecte des Eaux de Ruissellement
SNE :	Société Nationale des Eaux
SNEEG :	Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre
SP/PANGIRE :	Secrétariat Permanent du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SPEN :	Société du Patrimoine des Eaux du Niger
SP/CR :	Secrétariat Permanent du Code Rural
T :	Tonnes
Tat :	Taux d'Accès Théorique
TD :	Taux de desserte
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
TP :	Taux de Panne
UAM :	Université Abdou Moumouni de Niamey
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UGE :	Unités de Gestion de l'Eau
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VOA :	Voice Of America (Voix de l'Amérique)

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Objectifs du PANGIRE	9
Tableau 2 : Composante du PANGIRE	10
Tableau 3 : Détail de la répartition du coût du PANGIRE par composante et par programme	10
Tableau 4 : Quelques activités majeures en communication	35
Tableau 5 : Des indicateurs pour quelques activités selon type de communication	42
Tableau 6 : Allocation de ressources de certains secteurs clés	53
Tableau 7 : Finances publiques (en pourcentage du PIB)	56
Tableau 8 : Le résumé des projets de PPP au Niger	58
Tableau 9 : Le financement du développement - quelques portes d'entrée sur Internet	69
Tableau 10 : Acteurs de suivi et rôle	81
Tableau 11 : Le cadre logique du PANGIRE	83
Tableau 12 : Synthèse du processus de suivi	97

LISTE DES SCHEMAS ET GRAPHIQUES

Schéma 1 : Les différentes composantes de la mobilisation de ressources	46
Schéma 2 : Les principales sources de financement	50
Schéma 3 : Résultats et axes stratégiques du PDES (2012-2015)	54
Schéma 4 : Evolution des soldes du compte courant (en milliards de francs CFA)	55
Graphique 1 : Les ressources prévues et les ressources effectivement mobilisées	51

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte général

Le Niger partage l'essentiel de ses ressources en eau avec plusieurs autres pays, qu'il s'agisse des eaux de surface (bassin du fleuve Niger avec 8 autres pays, bassin du lac Tchad avec 4 autres pays), ou des eaux souterraines y compris les aquifères profonds (Système aquifère d'Iullemeden, Système aquifère du Taoudéni-Tanezrouft,...). Cette caractéristique confère une dimension internationale à la question de la gestion des ressources en eau au Niger. Il est donc impératif de tenir compte de la coopération transfrontalière en matière de ressources en eau partagées à travers l'Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et les efforts de coopération régionale en cours pour la gestion des aquifères partagés.

Par ailleurs, depuis plusieurs décennies, les effets du changement climatique se font sentir avec plus d'acuité sur les ressources en eau, mettant en péril les moyens d'existence de l'écrasante majorité de la population et entraînant directement l'exacerbation de la pauvreté des populations déjà vulnérables.

Soucieux d'améliorer les conditions de gestion et de mise en valeur de ses ressources en eau afin qu'elles contribuent davantage au développement socio-économique du pays, le Gouvernement nigérien s'était engagé à mettre en œuvre la Déclaration et les principes de Dublin (janvier 1992) et de Rio de Janeiro (juin 1992) en matière d'eau et de développement durable. Dès 1993, il a engagé une réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement qui consacre l'approche GIRE comme fondement de l'action publique dans le domaine de l'eau.

L'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) s'inscrit dans la droite ligne du processus de réforme entamé dans le secteur de l'eau au Niger depuis bientôt une décennie, et dont l'une des actions majeures demeure l'adoption de l'ordonnance n°2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant «Code de l'Eau au Niger». Par ce texte de loi, le Gouvernement de la République du Niger a fait le choix de la GIRE, comme approche de gestion durable de ses ressources en eau, déjà consacrée par l'article 100 de la Constitution du 25 novembre 2010.

Le Code de l'Eau précise en effet, que la gestion des eaux vise à garantir une utilisation durable, équitable et coordonnée des ressources en eau, guidée notamment par « une approche globale et intégrée des ressources en eau, par Unité de Gestion des Eaux ou système aquifère dite Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ». Aussi, dans le cadre de la Planification et de la Gestion de l'Eau, le Code de l'Eau a prévu des outils nécessaires à la gestion durable des ressources en eau, dont notamment le «Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau» (PANGIRE). Ce plan définit le cadre national approprié de gestion des ressources en eau en vue de mettre en œuvre une Politique Nationale de l'Eau qui s'inspire des principes de gestion de l'eau internationalement reconnus, tout en les adaptant aux conditions nationales (art. 31 à 33, Code de l'Eau).

C'est en application des dispositions du texte de loi précité que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement s'est engagé dans l'élaboration du PANGIRE, en associant l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau à tous les niveaux (populations, collectivités territoriales, usagers, planificateurs et professionnels).

1.2 Présentation sommaire du PANGIRE

Le PANGIRE du Niger est le résultat d'un long processus participatif conduit par le Gouvernement à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui a suscité une forte mobilisation sociale et des concertations continues entre tous les acteurs et à tous les niveaux. Il est un outil de planification des actions prioritaires du secteur dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des hommes et des écosystèmes et promouvoir le développement socio-économique. Il constitue aussi, une réponse aux recommandations des différentes conférences internationales et régionales auxquelles le Niger a adhéré.

Le présent projet prend en compte les préoccupations formulées en 2006 et les récentes évolutions du secteur. Il s'inscrit dans la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et du Plan d'action régional (PARGIRE/AO, 2000), les Fora mondiaux de l'eau, le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002 portant sur l'élaboration des Plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau aux fins d'accélérer le développement économique et social.

Les principales étapes des réformes entreprises par le Gouvernement du Niger dans le cadre du processus de GIRE sont les suivantes : (i) l'adoption en 1993 de dispositions relatives au régime de l'eau basées sur les principes de la GIRE et révisées en 1997 ; (ii) le premier Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau adopté en 1993 et actualisé en 1998/1999, (iii) le document de Politique et stratégies pour le secteur de l'eau et de l'assainissement adopté en 2000.

Le Plan d'action GIRE sera donc une référence pour le Gouvernement et les autres acteurs du secteur de l'eau au Niger, dont notamment les partenaires au développement. Il constitue l'expression de la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le principe du droit fondamental d'accès à l'eau pour chaque citoyen nigérien et réaffirme l'obligation de l'Etat de mettre à la disposition de chacun l'eau en quantité suffisante, de bonne qualité, à un coût acceptable, partout où le besoin se fait sentir et à tout temps.

- **Objectifs du PANGIRE**

Tableau 1 : Objectifs du PANGIRE

Objectifs	Libellé
L'objectif de développement du PANGIRE et de sa mise en œuvre	Promouvoir le développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique.
L'objectif global du PANGIRE	Définir le cadre national de gestion des ressources en eau et servir d'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, tout en permettant de mieux intégrer les actions projetées des différentes stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels de l'eau.
	- Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages ; - Améliorer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations

Objectifs	Libellé
Les objectifs spécifiques du PANGIRE sur la période de 2015 à 2030	économiques ; - Améliorer l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable et aux installations d'assainissement, en prenant en compte les questions du genre ; - Améliorer la bonne gouvernance du secteur de l'eau ; - Protéger et préserver l'environnement et développer la résilience aux effets du changement climatique.

• **Composantes du PANGIRE**

Tableau 2 : Composante du PANGIRE

Composantes	Libellé
Composante 1	Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau ;
Composante 2	Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques ;
Composante 3	Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique ;
Composante 4	Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités.

La mise en œuvre du PANGIRE est prévue pour couvrir la période de 2017 à 2030. Elle repose sur une série de quarante (40) actions structurées en trois (3) Programmes, dont le Programme P1 constitue le programme prioritaire composé d'actions à court terme. Le coût total du PANGIRE du Niger s'élève à 74,36 Milliards de FCFA.

Tableau 3 : Détail de la répartition du coût du PANGIRE par composante et par programme

Composantes	Court Terme			Moyen Terme			Long Terme			Total		
	Milliards FCFA	Millions Euros	En %	Milliards FCFA	Millions Euros	En %	Milliards FCFA	Millions Euros	En %	Milliards FCFA	Millions Euros	En %
Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau	5,36	8,17	34,76%	5,11	7,79	33,18%	4,94	7,53	32,06%	15,41	23,49	20,72%
Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques	11,27	17,18	25,58%	21,74	33,14	49,36%	11,04	16,83	25,06%	44,04	67,14	59,23%

Composantes	Court Terme			Moyen Terme			Long Terme			Total		
	Milliards FCFA	Millions Euros	En %	Milliards FCFA	Millions Euros	En %	Milliards FCFA	Millions Euros	En %	Milliards FCFA	Millions Euros	En %
Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	2,78	4,24	30,12%	4,16	6,35	45,10%	2,29	3,49	24,79%	9,23	14,08	12,42%
Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités	2,94	4,48	51,82%	2,24	3,42	39,51%	0,49	0,75	8,67%	5,67	8,65	7,63%
Total	22,34	34,06	30,05%	33,26	50,70	44,73%	18,76	28,60	25,23%	74,36	113,36	100%

Le présent document décrit :

- Le plan de mise en œuvre du PANGIRE ;
- La stratégie d'information et de communication du PANGIRE ;
- La stratégie de mobilisation des ressources du PANGIRE ;
- Le dispositif de suivi-évaluation du PANGIRE.

PREMIÈRE PARTIE : LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PANGIRE

2. INTRODUCTION DE LA PARTIE 1

La mise en œuvre du PAGIRE nécessite que des outils adéquats soient disponibles. Ces outils peuvent être institutionnels, à savoir des cadres de coordination et de concertation et des outils législatifs et réglementaires, à savoir les lois sans oublier les outils économiques et financiers ainsi que ceux techniques visant à assurer la connaissance et le suivi des ressources tant sur les plans quantitatif que qualitatif. Cela pourra concerner la connaissance des écosystèmes et bien d'autres. On peut dire, à ce jour, que des acquis significatifs ont été engrangés mais il faut nécessairement poursuivre les efforts et les intensifier.

Le PANGIRE est prévu pour couvrir la période de 2017 à 2030. Il repose sur une série de quarante (40) actions, structurées en trois (3) Programmes pour un coût total estimé à 74,36 Milliards de FCFA. Il s'agit alors d'un vaste chantier qui nécessite à la fois des compétences, du savoir-faire, de la mobilisation et des ressources financières pour conduire les actions envisagées de façon efficiente et durable. Aussi, cette mise en œuvre commande-t-elle d'abord de décliner le cadre logique des interventions (I) afin de mieux comprendre le Plan de mise en œuvre proposé (II). Elle nécessite ensuite, de décrire les stratégies d'information et de communication (III) ainsi que de mobilisation des ressources pour accompagner et concrétiser le processus (IV). Enfin, la mise en œuvre pour être vérifiable et crédible nécessite un système de suivi-évaluation (V).

2.1 Les acquis des politiques et stratégies en matière de gestion des ressources en eau

Les acquis des politiques et stratégies en matière de GIRE peuvent ainsi être synthétisés :

- **Les institutions supérieures de gestion :** Leur fonctionnement efficace passe par l'association et l'implication active de toutes les parties prenantes au processus. Les techniques de gestion des conflits et de prise de conscience sont importantes dans ce contexte.
- **Les agences de réglementation et d'application :** Elles doivent disposer d'un personnel suffisant ayant les qualifications requises en matière de gestion de l'eau. Elles doivent développer chez toutes les parties prenantes (sensibilisation et gestion de la participation) le sentiment d'être concernées par la gestion de l'eau, ce qui favorise l'acceptation des procédures de surveillance, de réglementation et d'application.
- **La structure des prestataires de services :** Aux fins d'efficacité et de performance, elle a besoin de réglementation efficace et de politique gouvernementale claire. En contrepartie, elle doit faire preuve d'innovation technique et disposer des meilleures pratiques dans la gestion de l'eau. Le recours à la tarification adéquate en fonction des groupes et des usages de l'eau, peut s'avérer un bon moyen d'assurer une gestion optimale des ressources en eau.
- **Le renforcement des services d'eau du secteur public :** Ce renforcement passe éventuellement par une réforme douloureuse. Dans ce cas, la consultation avec les véritables utilisateurs d'eau est d'une importance vitale pour assurer la fourniture de services dont les gens ont réellement besoin et qu'ils sont prêts à payer. En ce sens,

le gouvernement doit veiller à ce que la qualité du service soit améliorée et que les tarifs ne soient pas excessifs au regard du revenu des ménages.

- **Le secteur privé** : La participation du secteur privé peut permettre de suppléer la carence ou la défaillance du secteur public au bénéfice des consommateurs. Mais cette participation doit être réglementée par les pouvoirs publics pour susciter l'adhésion du public. En plus, le gouvernement doit assurer la sécurité des investissements et choisir un prestataire selon la procédure d'appel d'offres ouvert.
- **La Société civile** : Il importe de promouvoir une société civile citoyenne engagée dans les actions de développement national et de créer des associations communautaires de base œuvrant pour la défense de l'eau conformément aux principes de la GIRE ; ces organisations qui doivent être bien structurées, travaillent au niveau local, avec les autorités décentralisées. Cette synergie d'action permet d'augmenter les capacités institutionnelles et techniques et de renforcer les capacités de réglementation locales.
- **Les Autorités locales** : Elles doivent informer le public sur la qualité des ressources locales en eau, associer les parties prenantes au processus de prise de décision et mettre en place un cadre de dialogue qui survit au mandat des élus locaux. Le dynamisme des municipalités et leur engagement politique pour faire véritablement du développement local conformément aux objectifs de la décentralisation est un atout majeur pour la réussite du processus.

2.2 Plan de mise en œuvre du PANGIRE

Ce cadre de mise en œuvre nécessite que soient déclinés d'une part, le cadre juridique qui peut favoriser ou freiner la bonne exécution du projet et d'autre part, le cadre institutionnel de mise en œuvre.

2.2.1 Le cadre juridique de la gestion de l'eau au Niger

Ce cadre est composé à la fois des textes nationaux et des conventions et accords internationaux ratifiés par le Niger. Plusieurs textes nationaux sectoriels comportent des dispositions qui intéressent la gestion de l'eau. Mais, on se contentera ici d'évoquer les textes spécifiques les plus significatifs au regard des préoccupations du PANGIRE.

Au plan national, les principaux textes sont les suivants :

La constitution du 25 novembre 2010

Elle est la loi fondamentale de la République. Elle énonce en son article 12 le droit de tous les citoyens à une eau potable à la charge de l'Etat. De ce fait, l'Etat se doit de mettre en œuvre tous les moyens, politiques et stratégies permettant de satisfaire ce besoin essentiel des populations. En outre, la constitution dispose en son art.164 al.1^{er} que « L'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration » et annonce dans le même temps (art.164.al.2) la création des collectivités territoriales. Celles-ci, doivent donc participer aux côtés de l'Etat, à toutes les questions de développement national.

L'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code rural

Cette ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Elle se veut aussi un instrument de sécurisation des opérateurs ruraux « par la reconnaissance de leurs droits » et un outil de développement « par une organisation rationnelle du monde rural ». En outre, elle détermine le régime de toutes les ressources naturelles rurales notamment l'hydraulique rurale (art.44 à 57) et définit les diverses institutions du monde rural notamment les institutions en charge du foncier et de la prévention des conflits liées à l'utilisation des ressources naturelles.

Cette ordonnance permet de régler les différends qui opposent les opérateurs ruraux entre eux à propos de l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau, la terre et le pâturage. Elle confie l'organisation de l'espace rural ainsi que la détermination des normes d'utilisation des ressources naturelles rurales aux autorités compétentes, notamment municipales, en concertation avec les populations concernées (article 7).

L'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'eau au Niger

Ce texte qui s'appuie sur la démarche GIRE (art.9) « détermine les modalités de gestion des ressources en eau » tout en précisant « les conditions relatives à l'organisation de l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel, d'une part, et celles relatives aux aménagements hydro-agricoles, d'autre part » (art. 1^{er}). Le texte reconnaît à chaque citoyen le droit fondamental d'accès à l'eau correspondant à la satisfaction de ses besoins essentiels et domestiques (art.4). Ce texte qui se veut complet dans ses grandes lignes énonce, entre autres, les principes relatifs à la gestion de l'eau (art.4 à 14), définit le cadre institutionnel de la gestion de l'eau (art. 21 à 30), et prévoit le mécanisme du financement de la gestion de l'eau (art.36 à 41). L'économie générale de ce texte permet de comprendre qui confie la responsabilité première de la gestion de l'eau à l'Etat et aux collectivités territoriales.

L'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger

Le code général des collectivités consacre l'existence juridique des collectivités territoriales (Communes et Régions) en tant que personnes morales de droit public distinctes de l'Etat et disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ces collectivités s'administrent librement par des organes élus et ont en charge la gestion des affaires locales dans le cadre du transfert des compétences qui inclut la gestion de l'eau. La décentralisation ne signifiant pas indépendance des collectivités territoriales, celles-ci restent soumises à la tutelle de l'Etat et bénéficient de son encadrement et de son accompagnement. L'ordonnance affirme le principe de la complémentarité nécessaire qui doit exister entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'administration et d'aménagement du territoire, du développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel ainsi que de mise en valeur de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie. En ce sens, les collectivités territoriales disposent des services techniques de l'Etat implantés dans leurs ressorts.

Le Code général des collectivités précise aussi les diverses formes de relations que les collectivités territoriales du Niger peuvent instituer entre elles ou entre elles et des collectivités étrangères. Au titre des relations de coopération que les collectivités nigériennes peuvent instituer entre elles, on peut retenir l'entente et le jumelage qui peuvent se révéler

comme des mécanismes de gestion concertée et durable des ressources naturelles. Dans les conditions de dégradation critique des ressources naturelles l'intercommunalité permet de suppléer la carence des initiatives localement mises en œuvre et de coordonner efficacement les actions à entreprendre.

Au titre des compétences dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, on rappellera que la commune assure notamment, la préservation et la protection de l'environnement, élabore des plans et schémas locaux d'action pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

L'arrêté n° 0121/MEE/LCD/DGH/DL du 18 octobre 2010, déterminant les modalités et les procédures de création des Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) et des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE)

L'objectif de cet arrêté est surtout de formaliser la possibilité pour les populations de se constituer soit en Association des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE), soit en Comité de Gestion des Points d'Eau (CGPE). Ces deux types d'organisations acquièrent la personnalité morale une fois qu'elles sont approuvées et enregistrées conformément aux dispositions du présent arrêté. Toutefois, elles sont de natures juridiques distinctes et leurs buts sont différents. En effet :

- Les AUSPE concernent « les populations bénéficiaires d'un **système de type mini-AEP, d'un Poste d'Eau Autonome ou d'une Station de Pompage Pastorale** » (art.2) et leur but est « de **défendre et de promouvoir l'intérêt commun de leurs membres** en rapport avec le service public d'approvisionnement en eau potable, dans le domaine de l'hydraulique rurale » (art.4 al.1).
- Les CGPE concernent « les populations bénéficiaires des **infrastructures de type Puits cimenté, Puits-forage, Forage équipé de moyens d'exhaure et Forage artésien** » (art.3) et le but est ici, d'assurer aussi « **la gestion des infrastructures** » (art.4 al.2).

Dans les deux cas, un **cahier de charges** précise l'étendue de responsabilité de l'Association ou du Comité en rapport avec leurs missions telles que spécifiées dans leurs statuts et règlements intérieurs. Si l'AUSPE exerce un contrôle citoyen et œuvre pour l'amélioration de la qualité des prestations, le CGPE est engagé dans la gestion des infrastructures parce qu'il bénéficie d'un transfert à cet effet. Dans tous les cas, la décision d'approbation de ces organisations par le Maire est notifiée à la fois, au Préfet et au Service départemental chargé de l'Eau.

L'arrêté n° 0122/MEE/LCD/DGH/DL du 18 octobre 2010, déterminant les conditions d'exercice de la gestion communautaire des points d'eau dans le sous-secteur de l'hydraulique rurale.

Ce texte complète le précédent et porte sur la convention de délégation de service public de l'eau qui est signée entre la commune du ressort et le CGPE. Cette convention valable pour une durée de trois ans renouvelable peut être résiliée par la commune en cas de fautes graves constatées « dans la gestion des fonds ou dans la fourniture du service, en termes de continuité ou de qualité » (art.2 al.1^{er}). De toute façon, la convention ne peut être signée avant la réalisation obligatoire d'un « inventaire des équipements et des installations, objet du transfert de la gestion » (art.3 al.1^{er}). Cet inventaire fait l'objet d'une remise à jour en fonction des extensions et de renouvellement des installations. A ce titre, la Commune

délégante exerce un **suivi et un contrôle technique et financier de la gestion notamment, sur la base des états trimestriels de la gestion du point d'eau et du rapport annuel technique et financier** qui lui sont transmis par le délégataire. En outre, le **CGPE s'engage** à (art.5) :

- Assurer la protection des installations contre tout acte malveillant et les mauvais usages ;
- Garantir un fonctionnement adéquat et durable des équipements et installations hydrauliques en vue d'assurer un approvisionnement régulier en eau potable des populations, en qualité et en quantité suffisante ;
- Servir de cadre de concertation, de décision et de défense des intérêts de la communauté des usagers de l'eau sur toute les questions relatives à l'exploitation des équipements du village ;
- Sensibiliser et former la population sur les questions liées au service de l'eau dans le village, notamment sur le coût de l'eau et de la nécessité du paiement régulier de l'eau au tarif fixé ;
- Veiller au respect des normes d'hygiène autour des points d'eau ;
- Veiller au respect du règlement d'usage des points d'eau tel que défini avec les usagers et adopté par la commune ;
- Assurer l'encaissement des recettes de la vente de l'eau et des cotisations ;
- Garantir une saine gestion des ressources financières ;
- Respecter les tarifs fixés par la commune.

Au plan des conventions et accords internationaux ratifiés, on peut notamment, citer :

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification ;
- la Convention de Ramsar sur la gestion des zones humides ;
- la Convention de Bamako sur la gestion efficace des déchets dangereux et le contrôle transfrontalier de leurs mouvements ;
- la Convention de Vienne sur les gaz à effet de serre ;
- le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- la Convention sur la diversité biologique ;
- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure d'information et de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et autres déchets et leur élimination.

L'arsenal juridique de gestion de l'eau au Niger est donc riche et diversifié. Il importe surtout de remarquer que l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'eau au Niger se fonde sur la démarche GIRE qu'elle définit comme « le processus qui favorise le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux ». Elle est notamment guidée par **les principes suivants** (art. 9 de l'ordonnance) :

- la nécessité d'associer les usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau ;
- la reconnaissance du rôle essentiel dévolu aux femmes dans la mise en valeur et la préservation des ressources en eau ;
- la reconnaissance de la valeur économique de l'eau ;
- l'utilisation équitable et raisonnable de l'eau ;
- l'utilisation non dommageable, principe selon lequel l'Etat veille à ce que les activités menées sur une partie de son territoire ne puissent pas causer de dommages à une autre partie de son territoire ou au territoire d'un Etat voisin ;
- le principe de précaution en vertu duquel l'Etat diffère la mise en œuvre des mesures afin d'éviter toute situation susceptible d'avoir un impact transfrontalier ou sur une autre partie de son territoire même si la recherche scientifique n'a pas démontré l'existence d'un lien de causalité entre cette situation et un éventuel impact.

Au total, il convient de relever que les textes existent mais ils souffrent en pratique d'inapplication parce que les divers acteurs ne sont pas tous sensibilisés à leur contenu. De plus, l'on notera que beaucoup de textes d'application prévus par le Code de l'eau ne sont pas encore pris (une trentaine). En outre, plusieurs dispositions du Code de l'eau ne sont pas suffisamment précises pour instituer des droits ou des obligations ou imposer des sanctions. Cette situation ajoute à l'ineffectivité des textes. Un autre problème majeur est lié à l'insuffisance des compétences humaines et à la faiblesse qualitative de ces compétences.

Quant aux instruments internationaux auxquels le Niger est partie, ils abordent la question de l'eau de façon spécifique. A ce niveau, il appartient aux instances de mise en œuvre de veiller à ce que les dispositions spécifiques des conventions et accords internationaux soient prises en compte dans la conduite des activités. C'est seulement de cette façon que le Niger s'acquittera de ses obligations internationales souscrites en matière d'utilisation et de gestion de l'eau.

2.2.2 Le cadre institutionnel de la gestion de l'eau au Niger

Les structures institutionnelles varient d'un pays à l'autre en fonction de leurs choix politiques et administratifs. Mais, quelle que soit la structure spécifique, il est essentiel qu'elle comporte des mécanismes de dialogue et de coordination assurant une certaine mesure d'intégration. Les rôles, les responsabilités et les fonctions des organismes de gestion de l'eau sont variés mais incluent nécessairement les points suivants : formulation des politiques, éducation et promotion, établissement de réseaux et échange d'informations, réglementation, contrôle et application, surveillance et suivi, répartition et distribution de l'eau, lutte contre les inondations et réduction des risques, traitement et réutilisation de l'eau, conservation et

protection, lutte contre la pollution et gestion de la qualité de l'eau, gestion des conflits, maîtrise d'ouvrage et décentralisation.

Le cadre institutionnel global est caractérisé par un consensus à l'échelle régionale et du pays. Le cadre institutionnel régional est caractérisé par une adhésion aux principes de la GIRE et du Développement Durable, aux déclarations et conférences internationales sur l'eau, à la mise en œuvre du partenariat public et privé et à la gestion intersectorielle de l'eau.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est pris en charge à titre principal par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), mais également par d'autres Ministères et par les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé (local et international), les associations d'usagers du service public de l'Eau (AUSPE) et les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE). Les partenaires au développement, réunis au sein d'un cadre de concertation, jouent aussi un rôle actif quant à la mise en œuvre des projets et programmes d'hydraulique au Niger.

Pour ce qui est des communes, les textes relatifs à la décentralisation ainsi que le Code de l'eau leur accordent des pouvoirs de régulation locale, en tant que maître d'ouvrage, en ce qui concerne l'affectation, la gestion, l'usage/utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles dont l'eau, l'élaboration des divers outils de développement économique et social et le contrôle de la conformité des réalisations. Dans chaque collectivité territoriale, l'opérationnalisation de la gestion décentralisée des ressources en eau s'appuie notamment sur la mise en œuvre du Plan Local Eau et Assainissement (PLEA).

C'est ainsi qu'au Niger, le cadre institutionnel de gestion de l'eau se compose de (art. 21 de l'ordonnance portant Code de l'eau) :

- **L'État** : Il est le cadre spatial à l'intérieur duquel se déploient toutes les politiques et stratégies de développement. Il donne l'impulsion par la définition des cadres législatif et institutionnel de mise en œuvre des actions envisagées. Il assure la régulation, le contrôle et la coordination d'ensemble de toutes les interventions sur l'étendue de son territoire. De ce point de vue, il doit rassurer les intervenants et ses priorités doivent être clairement définies et cohérentes. Dans le cadre du PANGIRE, il doit assumer un leadership et mettre en place une commission des textes chargée non seulement de proposer la modification du code de l'eau pour tenir compte des exigences du PANGIRE mais aussi d'élaborer les textes complémentaires du code de l'eau.
- **Les collectivités territoriales** : Au Niger, les collectivités territoriales sont la commune et la région. Elles sont créées par l'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger. En vertu des décrets n°2016-075 et n° 2016- 076 du 26 janvier 2016, ces collectivités ont reçu transfert de compétence de la part de l'Etat, dans les domaines suivants :
 - Mise en application des documents de politiques, stratégies et programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement relevant de la compétence de la commune ou de la région ;

- Application des textes législatifs et réglementaires concernant le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement relevant de la compétence de la commune ou de la région ;
- Mise en œuvre des relations intercommunales ou interrégionales dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- Elaboration, actualisation et mise en œuvre des Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA).

Il convient de relever que si les collectivités territoriales ont reçu compétence pour la gestion décentralisées des ressources en eau, force est pourtant de constater qu'elles manquent de compétences propres, l'appui-conseil des services étatiques n'est pas des plus appropriés, elles ont une faible capacité de mobilisation des ressources financières et exploitent mal les possibilités offertes par le code général des collectivités (intercommunalité et partenariats divers). Il importe donc de pallier ces insuffisances afin de permettre aux collectivités de s'insérer véritablement dans le processus de la GIRE. En ce sens, il convient de rendre effective la création des organes de concertation et de gestion adéquats à différents niveaux (national, régional, bassin, local), la mise en œuvre de Plans Locaux Eau et Assainissement (PLEA), de SDAGE et de SAGE.

- **La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA)** : Elle est un organe de consultation au niveau national. Elle est **obligatoirement consultée pour les questions touchant** (décret n° 2006- 032/PRN/MHE/LCD du 03 février 2006, modifié et complété par le décret n° 2011-623/PRN/MH/E du 02 décembre 2011, fixant les attributions, la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la CNEA):
 - aux stratégies de développement des ressources en eau ;
 - aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Plans de Développement Intégré des Ressources en Eau, ainsi que les différents programmes de mise en valeur des ressources en eau retenus au niveau régional ou intermédiaire ;
 - aux activités agricoles et pastorales, à l'énergie et aux industries extractives, à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, aux infrastructures de communication susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau et l'assainissement ;
 - aux Plans de Développement des Ressources en Eau des Unités de Gestion des Eaux (UGE) et en particulier la répartition de l'eau entre les différents secteurs usagers d'une même UGE.
- **Les Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (CREA)** : elles représentent la CNEA au niveau régional.
- **Les Commission de Gestion de l'Eau au niveau des Unités de Gestion des Eaux** : Sept (7) UGE sont ainsi identifiées: fleuve Niger-Liptako, Dallols Adder Douchi-Maggia, Goulbi-Tarka, Koroma-Damagaram Mounio, Manga, Koris de l'Aïr Azaouagh, Ténéré-Djado. Une commission sera créée pour chaque UGE.

Les Commissions de Gestion de l'Eau des UGE auront un statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Leurs ressources financières seront celles prévues par la loi, notamment les ressources du Fonds Régional de l'Eau et de l'Assainissement tel que prévu par le Code de l'Eau et les autres ressources autorisées.

Leur mission principale est d'aider techniquement et financièrement les opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement dans l'Unité de Gestion des Eaux concernée afin d'assurer une gestion durable des ressources en eau.

- **Les organes locaux de gestion de l'eau** : L'art.29 du code de l'eau crée au niveau de chaque UGE des organes locaux de gestion et de planification des ressources en l'eau dont le nombre, l'organisation, la composition, le fonctionnement ainsi que les attributions seront fixés par voie réglementaire. En ce sens, le PANGIRE propose la création de 15 Agences de gestion de l'eau au niveau des 15 sous- bassins identifiés prioritaires (137 communes sont concernées).

Un comité local de gestion de l'eau sera créé au niveau de chacune des communes concernées. Le *Comité Local de Gestion de l'Eau au niveau communal* est un établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il planifie et gère les ressources en eau dans le contexte des Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA) et du PANGIRE. Ses ressources seront issues des ressources du Fonds Communal de l'Eau et de l'Assainissement tels que prévu par le Code de l'Eau³¹, et de toutes autres sources autorisées par la loi.

Les Comités Locaux de Gestion de l'Eau entretiennent entre eux, au niveau du sous-bassin concerné, des relations d'intercommunalité.

L'Agence de Sous- bassin qui regroupe un certain nombre de communes, sera également un Etablissement Public Administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est notamment chargée de l'élaboration des projets des Plans Locaux de Gestion des Eaux (PLGE) au niveau des Sous- Bassins, et de la coordination de leur mise en œuvre. En outre, elle doit aussi veiller et s'assurer de leur harmonie d'avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau des UGE et les autres Schémas et Plans d'Aménagement existants tels que le Schéma d'Aménagement Foncier et le Plan d'Aménagement Forestier.

Les ressources de l'Agence proviennent du Fonds Communal de l'Eau et de l'Assainissement prévu par le Code de l'Eau, des subventions, des aides, des dons et legs, et de toutes autres ressources autorisées par la Loi.

Au regard de ces considérations, le cadre institutionnel de mise en œuvre du PANGIRE au Niger doit se fonder autant que faire se peut, dans l'architecture institutionnelle du MHA afin de ne pas créer inutilement des doublons ou des fractionnements d'activités pourtant non disséables. Aussi, le cadre que nous proposons est-il à quatre (4) niveaux structuré comme suit :

- 1) **le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement** (MHA) : Aux termes de l'article 22 de l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'eau au Niger et de l'article 21 du décret n°2016-208/PM du 11 mai 2016 précisant les attributions des membres du gouvernement, modifié et complété par le décret N°2016-296/PM du 17 juin 2016, le MHA est l'institution officielle de formulation des

politiques et stratégies dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement. En particulier, **il a notamment pour attributions** :

- l'élaboration et l'application des textes réglementaires en matière d'eau et d'assainissement ;
- la connaissance, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface ;
- l'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ;
- l'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement des rapports périodiques sur l'état des ressources en eau ;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence.

Il est donc l'institution chargée du pilotage et de la coordination de toutes les actions inscrites dans le PANGIRE à travers notamment, la DHA. Au regard de ses attributions, il est clair que le MHA ne dispose pas de toutes les compétences en quantité et en qualité pour répondre aux attentes, particulièrement dans le domaine de la GIRE. Le MHA se doit d'accroître son savoir-faire (**renforcement des compétences existantes par la mise en position de stage des agents, recrutement des compétences et partenariat technique avec d'autres structures¹ concernées par la gestion des ressources en eau au Niger**).

Le MHA a la maîtrise d'ouvrages à travers le niveau central et déconcentré. Il peut toutefois dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités décentralisées, déléguer d'abord, transférer ensuite, ces ouvrages aux collectivités territoriales. Mais ce transfert des compétences et des ressources doit se faire graduellement, au cas par cas, en tenant compte de l'implication de la collectivité concernée dans le PANGIRE, de ses ressources humaines et de sa capacité à mobiliser des ressources financières à allouer au secteur de l'eau. **Ce transfert ne pourra débuter qu'après au moins une période de cinq ans de gestion par le MHA.** En effet, il convient de ne pas précipiter ce transfert non seulement pour ne pas imposer des charges supplémentaires aux collectivités territoriales mais aussi et surtout pour ne pas tomber dans le piège de la « décentralisation intégrale ».

2) le Cadre de concertation État-Partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau (E-PTF) : Il s'agit d'un cadre institutionnalisé créé en 2007 qui assure la coordination des activités programmées ainsi que le financement des investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il regroupe le gouvernement (MHA), les PTF, et les collectivités territoriales. **Il est la structure de financement et d'incitation du PANGIRE présidée par le Ministre de**

¹ Ces autres structures sont notamment : L'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA), Le Haut -Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), La Société de Patrimoine des Eaux du Niger, Le Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi Urbaine (BRHU/SU), Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), et les institutions publiques de recherches.

l'Hydraulique et de l'Assainissement. Ce cadre est important parce qu'il s'agit véritablement de celui des décideurs. **Il doit être convoqué régulièrement par son Président pour examiner l'état d'avancement du PANGIRE et se prononcer sur les correctifs nécessaires.** Les ressources financières sont requises pour couvrir les activités de mise en œuvre. Il faut surtout bien voir que la mobilisation des fonds, pour l'eau comme pour tout autre secteur, dépend des priorités et politiques de développement globales (atteinte des objectifs du développement durable) du gouvernement et des cadres législatifs et institutionnels.

3) un Comité national de pilotage du projet (CNP) qui est un **organe consultatif et de concertation et qui se confond avec la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNE/A).** A ce titre, le CNP **apportera son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement.** Il aura notamment, pour **mission de :**

- superviser et contrôler le SP/PANGIRE;
- orienter le processus de la GIRE;
- valider les résultats et produits des consultants;
- approuver les documents produits par le SP/PANGIRE (les projets de budget et de plans d'opération, ainsi que les rapports d'avancement relatifs au PANGIRE qui lui seront soumis ou par auto-saisine).

Le comité national de pilotage **organisera périodiquement des rencontres de consultation avec les différentes parties prenantes au processus** (deux fois par an) afin de mieux les impliquer, échanger avec elles et les responsabiliser. Ces partenaires se composent notamment;

- **des institutions de recherches :** traitement et réutilisation de l'eau, conservation et protection ;
- **des ONG :** éducation et promotion, établissement de réseaux et échange d'informations, lutte contre les inondations et réduction des risques;
- **des agents de l'administration :** réglementation, contrôle et application, surveillance et suivi, lutte contre les inondations et réduction des risques, lutte contre la pollution et gestion de la qualité de l'eau, maîtrise d'ouvrage;
- **des collectivités locales :** gestion durable de l'eau, maîtrise d'ouvrage, surveillance et suivi, contrôle et application ;
- **des associations villageoises :** participation à la gestion de l'eau, gestion des conflits ;
- **des organisations de producteurs et opérateurs privés :** gestion des conflits, répartition et distribution de l'eau.

4) un Secrétariat Permanent du PANGIRE : Il est l'organe de coordination, du pilotage et du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PANGIRE. Cette structure qui doit être légère (**un Secrétaire permanent et une équipe restreinte**) regroupera des **agents disposant d'une grande expertise dans le domaine de l'eau** afin d'assurer la qualité de ses documents et de se prononcer utilement sur les orientations et

stratégies compte tenu des expériences capitalisées et des leçons apprises durant le processus de préparation du PANGIRE.

Du point de vue de son ancrage institutionnel, **le SP/PANGIRE sera rattaché au Secrétariat Général du Ministère en charge de l'eau. Ses attributions porteront sur :**

- la gestion administrative, financière et matérielle des ressources mises à sa disposition ;
- l'établissement du plan de travail annuel et des budgets prévisionnels ;
- le suivi, le contrôle de conformité et la validation des travaux confiés aux différents partenaires ;
- le suivi et l'évaluation des réformes institutionnelles envisagées dans le secteur ;
- le Suivi de l'évolution des indicateurs de performance, en rapport avec les services compétents ;
- l'établissement des rapports périodiques ;
- la publication et de la diffusion des documents relatifs au PANGIRE.

Le SP/PANGIRE pourra aussi s'appuyer sur un panel (**organe consultatif non permanent**) convoqué en cas de besoin par le SP/PANGIRE afin de se prononcer sur l'**identification, la conception et la validation des thèmes de recherche ou d'études scientifiques**.

Le SP/PANGIRE travaillera également en harmonie avec l'ensemble des structures déconcentrées, décentralisées et locales par le biais de concertation et des rapports d'activités produits dans les deux sens, ascendant et descendant.

DEUXIÈME PARTIE : LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU PANGIRE

3. INTRODUCTION DE LA PARTIE 2

Le projet d'élaboration du Plan d'Action GIRE du Niger (PANGIRE Niger), une administration de mission du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) a fait appel à une expertise indépendante pour l'aider, avec et par la communication, à accroître la mobilisation des acteurs qui ont suivi le processus d'élaboration de ce plan en y apportant leur contribution et à développer des programmes de renforcement de compétences et de capacités institutionnelles en matière de communication et de suivi-évaluation de certains personnels du MH/A et de ses partenaires stratégiques.

Les termes de référence commandent, aussi, d'élaborer et de développer une stratégie cohérente et des outils/supports pertinents de communication qui peuvent aider les cibles potentielles à s'approprier toutes les actions du PANGIRE Niger.

Ils commandent enfin d'établir un véritable plan de communication prévisionnel et un programme d'actions graduelles qui doivent répondre à la problématique, aux défis et enjeux du développement des capacités de communication du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, intéressant les niveaux local, régional et national.

Pour ce faire, nous avons proposé une stratégie de communication, qui privilégiera tous les moyens et méthodes de communication et suggéré des outils et supports adaptés aux différents niveaux de correspondance sociale et politique pour pouvoir mieux apprécier le degré d'implication des acteurs et partenaires du processus de la mise en œuvre du PANGIRE Niger dont la philosophie et les actions gagneraient à être mieux connues, renforcées et crédibilisées.

Pour contribuer à atténuer les risques liés aux aléas climatiques au Niger et accompagner le développement économique du pays, les Autorités ont décidé de marquer leur volonté politique en adoptant la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans leur programme de gouvernance. La GIRE est une nouvelle approche au sein de laquelle la recherche de solution n'est plus abordée de façon sectorielle ou localisée. Celle-ci doit désormais associer les autorités nationales, les organisations de bassin, les pouvoirs locaux, les utilisateurs et la société civile dans une approche intégrée et respectueuse du milieu naturel.

Les ressources en eau, en raison de leurs dimensions sociales, économiques et environnementales, constituent un élément essentiel à la vie. Avec l'augmentation des consommations et des pollutions d'une part et la persistance des sécheresses d'autre part, les eaux douces risqueraient de devenir le facteur limitant du développement économique et social au cours des prochaines décennies.

L'approche GIRE responsabilise l'ensemble des acteurs pour une gouvernance effective de l'eau et s'inscrit dans la durée. Elle implique également de profonds changements de mentalité et de comportement, des réformes institutionnelles et juridiques hardies et la mobilisation de ressources conséquentes. Le PANGIRE Niger découle de l'adoption de cette nouvelle approche.

La communication apparaît comme l'outil le plus approprié pour instaurer un dialogue entre toutes les parties prenantes et assurer une meilleure visibilité des actions à mettre en œuvre dans ce cadre.

La stratégie de communication du PANGIRE Niger doit d'abord favoriser les conditions d'un dialogue permanent entre acteurs. Elle doit aussi renforcer leur totale adhésion aux programmes de développement des compétences, de renforcement des capacités institutionnelles et de suivi-évaluation en matière de communication.

3.1 Contexte de la stratégie de communication

La stratégie de l'information et de la communication du PANGIRE Niger intervient dans un contexte de forte volonté politique du Gouvernement marquée par l'adoption, très rapide, de l'approche GIRE à la suite des rencontres internationales sur la question.

En vue de mettre en œuvre cette approche, le Gouvernement du Niger a obtenu un appui du PNUD pour expérimenter l'approche GIRE dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) dont le Programme Hydraulique National-Eau et Développement Durable (PHN-EDD) est l'un des six programmes.

Pour davantage concrétiser cette volonté politique, le Gouvernement a adopté une politique nationale de l'Eau et de l'Assainissement et la loi portant Code de l'Eau. Cette loi a été précédée et complétée par d'autres textes législatifs et réglementaires pertinents qui attestent, si besoin est, de la volonté du Gouvernement à réformer le secteur de l'Hydraulique afin de l'adapter aux nouvelles exigences des objectifs d'un développement durable.

En dépit de cette volonté politique, des contraintes majeures existent dans le secteur de la gestion des ressources en eau. Il s'agit notamment de :

- la non maîtrise des risques naturels telles que les inondations et les sécheresses ;
- la sensible augmentation de la pollution au niveau de certains sites industriels ;
- la non maîtrise de l'eau sur certains sites d'exploitation agricole ;
- le peu de prise en compte de l'approche économique dans la gestion de l'eau, etc.

Les contraintes ci-dessus énumérées découlent elles-mêmes de certains problèmes institutionnels dont la centralisation, la bureaucratie et l'approche sectorielle qui ne sont pas les moindres avatars. Pour concrétiser sa vision du **Niger 2030** et espérer atteindre les **Objectifs du Développement Durable (ODD)** dans le secteur de l'Hydraulique, le Gouvernement doit dès à présent engager une lutte acharnée contre la résistance au changement, les conflits de légitimité et les luttes fractionnelles observés chez certains acteurs/ partenaires de la gestion des ressources en eau tout en essayant d'aplanir les difficultés d'appropriation des textes législatifs et réglementaires. L'adoption et la mise en œuvre efficiente d'une bonne stratégie de l'information et de la communication permettrait de corriger ces lacunes.

3.2 Justification de la stratégie de communication

L'information et la communication constituent un moyen efficace pour l'appropriation par toutes les parties prenantes des actions de tout projet. La communication est le catalyseur des actions de développement, sans elle, aucune action de mobilisation sociale n'est possible, c'est pourquoi les autorités nigériennes ont décidé de l'élaboration de cette stratégie de communication préalable à la mise en œuvre du PANGIRE Niger

Cette stratégie de l'information et de communication constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre des activités de communication pour l'atteinte des objectifs de ce Plan d'Action. Elle vise entre autres :

- à favoriser chez les bénéficiaires et les autres acteurs une bonne appropriation des actions du PANGIRE Niger
- à faciliter la circulation de l'information entre le MH/A et ses partenaires institutionnels dans la mise en œuvre du PANGIRE
- à harmoniser et rendre cohérentes les interventions des parties prenantes dans le cadre du PANGIRE en matière de communication
- à renforcer le partenariat autour de la gestion intégrée des ressources en eau
- à permettre au Niger de mener à bien les chantiers des ODD
- à accompagner la réforme de secteur de l'Hydraulique
- à rendre visible les activités mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs du PANGIRE
- à construire et véhiculer une image positive de l'institution ou des institutions chargées de la mise en œuvre du PANGIRE Niger.

La stratégie d'information et de communication est un outil capital pour maintenir un niveau d'information et d'adhésion approprié de toutes les parties prenantes aussi longtemps que possible. Il s'agira, à travers elle, de soutenir et d'accroître la mobilisation des acteurs qui ont suivi le processus d'élaboration du Plan d'Action en y apportant leur contribution. Cette stratégie contribuera également à l'information, la sensibilisation et l'éducation des usagers des ressources en eau, notamment les jeunes et les femmes, à soutenir des programmes de formation des acteurs des médias, des élus locaux, ainsi que les responsables et personnels de certains ministères techniques stratégiques et des organisations de bassin.

Enfin cette stratégie vise à développer des relations permanentes entre les organismes intéressés par la mise en œuvre du PANGIRE Niger et à favoriser entre eux des échanges d'expériences et d'expertises.

3.3 Approche méthodologique

Pour le diagnostic et l'élaboration de cette stratégie de communication, nous avons principalement privilégié la recherche et l'analyse documentaire. A cet effet, nous avons consulté trois types de documents : politique nationale dans le secteur de l'Hydraulique, certains textes législatifs et réglementaires et des documents portant sur la communication de quelques acteurs potentiels du PANGIRE Niger.

La phase recherche documentaire a été complétée par quelques rencontres et les entretiens directs avec certains responsables du MH/A dont ceux du projet d'élaboration du PANGIRE et de la Direction des Archives de l'Information et de la Documentation du MH/A. Cette phase nous a permis de comprendre les missions confiées à certains acteurs de l'élaboration du PANGIRE et d'appréhender la place de la communication dans la stratégie de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce Plan d'Action.

A ce niveau, nous avons également pu prendre la mesure des attentes des responsables rencontrés et pris en compte leurs points de vue, réflexions, suggestions et recommandations.

NB : Bibliographie des documents et la liste et les contacts des personnes rencontrées

3.4 Diagnostic des situations en communication

Les divers entretiens lors de la recherche documentaire nous ont permis d'identifier les différentes catégories d'acteurs et partenaires concernés par la stratégie de communication en appui à la mise en œuvre du PANGIRE Niger.

Sans être exhaustif, nous pouvons regrouper les principaux acteurs et partenaires comme suit :

- Les administrations centrales et déconcentrées.
- Les élus nationaux et locaux et les politiques
- Les groupes représentatifs de la population
- Les Organisations Non Gouvernementales
- Les spécialistes et experts
- Les organisations communautaires
- Les opérateurs privés
- Les organismes de financement du développement, etc.

Les alliés stratégiques de cette stratégie de communication sont :

- Les médias classiques (journaux, radios et télévisions)
- Les nouvelles technologies de l'information et de communication réseaux sociaux, internet)
- Les communicateurs traditionnels (griots et crieurs publics)
- Les leaders traditionnels transmetteurs d'influence (chefs coutumiers, les leaders religieux, , leaders d'association de jeunesse et groupements féminins, etc.)

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est la principale institution publique opérationnelle dans l'élaboration et la mise œuvre du PANGIRE Niger. Aux termes du texte déterminant ses attributions, il est chargé, entre autres, de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques définies par le Gouvernement en matière d'hydraulique. Le MH/A dispose de Directions régionales couvrant les 8 régions du pays. Plusieurs organismes et projets, dont la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), le Programme national d'alimentation en eau

potable et assainissement en milieu urbain(PNAEPA) lui sont rattachés. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères techniques dont :

- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Le Ministère de la Santé publique
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable
- Le Ministère de l'Equipeement et des Infrastructures (ME/I)

Les autres Ministères ayant vocation à intervenir dans la mise en œuvre du PANGIRE Niger sont principalement le Ministère du Plan; le Ministère en charge de l'Intérieur ; le Ministère de l'Aménagement du Territoire ; le Ministère de la Justice ; le Ministère des Mines ; le Ministère de l'Energie ; le Ministère des Transports; le ministère de la Jeunesse et des Sports ; le Ministère en charge de la Population, celui en charge de la Communication et des Nouvelles technologies ; le Ministère en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; celui en charge des Affaires étrangères, etc.

Le MH/A doit en outre travailler avec d'autres institutions rattachées soit à la Primature, soit à la Présidence de la République tels que : l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) ; la Haute Autorité au barrage de Kandadji ; le Haut-Commissariat à l'i3N ; le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), etc.

Autres partenaires nationaux non moins importants du Gouvernement dans ce domaine:

- Le Secrétariat Permanent du code rural
- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Irrigation Privée (ANPIP)

Institutions sous régionales de coopération

Les pays de l'Afrique de l'Ouest riverains des grands bassins fluviaux ou lacustres ou qui partagent un même type de fléau comme les sécheresses ont compris le besoin de coopérer afin de gérer de façon intégrée le patrimoine commun. Ainsi des organisations régionales ont été créées. Le Niger est membre des organisations suivantes :

- Autorité du Bassin du Niger (ABN)
- Commission du Bassin du Lac Tchad(CBLT)
- Conseil de l'Entente
- Autorité du Liptako Gourma (ALG)
- Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)
- Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)
- Bureau des Nations Unies pour la zone Sahélienne (BNUS)
- Association pour le Développement du Riz en Afrique (ADRAO)

En plus des organisations mentionnées ci-dessus, l'intégration inter – Etats se réalise aussi à travers des programmes régionaux comme : AGRHYMET et HYDRONIGER

Enfin des institutions internationales œuvrant notamment dans le domaine de la recherche ou de la protection de la nature disposent de représentations sous-régionales et nationales tels que :

- L'Institut International de Management de l'Irrigation (IIMI)
- L'Institut International de recherche sur les cultures des zones tropicales et semi-arides(ICRISAT)
- L'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA)
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature(UICN).

3.5 Les ressources disponibles ne matière de communication

3.5.1 Les moyens formels d'information et de communication

Depuis la Conférence nationale souveraine, la diversité et la pluralité des titres de la presse écrite, de radios et télévisions privées et des radios communautaires constituent, pour le Niger, un indicateur de bonne santé démocratique, mais aussi un creuset de dialogue citoyen, d'ouverture et d'échanges permanents entre personnes individuelles et groupes sociaux.

Le PANGIRE Niger doit utiliser tous ces créneaux afin d'externaliser ses activités de communication pour pouvoir mieux dialoguer avec tous les acteurs qui s'inscrivent dans la logique de sa démarche.

Les clubs d'écoute des Radios au Niger

En matière de communication sociale, le Niger est l'un des premiers pays d'Afrique à avoir mis en place des structures d'écoute collective, avec la création, dès 1962, de l'Association des Radios Clubs du Niger (ARCN).

A l'heure actuelle, des centres d'écoute de radios sont opérationnels dans quelques centaines de villages au Niger.

Les radios publiques et privées

Une chaîne de radiodiffusion publique existe au Niger. Baptisée *La voix du Sahel* en 1974, la radio nationale dispose aujourd'hui d'importants moyens techniques, financiers et humains, et de sept stations régionales qui diffusent des programmes d'information et d'animation. La Voix du Sahel couvre tout le territoire de la République en modulation de fréquence et dispose de 7 stations régionales qui la relaient et qui disposent chacune d'un programme régional.

Dans le secteur des radios privées, on dénombre plus de 50 avec 26 relais, qui émettent en modulation de fréquence et dont la plupart servent de relais aux radios internationales, comme *Radio France International* (RFI), *British Broadcasting Corporation* (BBC), *Deutsch Welle*, *Voice Of America* (VOA), *Radio Chine internationale*, *La voix de l'Iran*, etc.

La presse écrite

Au niveau de la presse écrite, on relève une presse publique écrite qui dispose de trois titres dont deux (*Le Sahel* et *Sahel Dimanche*) sont édités par l'Office National d'Edition et de Presse (ONEP) et le troisième (*NIGERAMA*), par l'Agence Nigérienne de Presse (ANP).

Au niveau de la presse écrite privée, il existe plus d'une trentaine de titres avec une périodicité plus ou moins régulière.

Les télévisions publiques et privées

Dans le domaine de la télévision, il existe deux chaînes publiques : *Télé Sahel* (à couverture nationale) et *Ta/ TV* qui couvre le territoire de la capitale.

Dans le secteur privé, on compte une douzaine chaînes dont certaines relaient, elles aussi, les programmes de chaînes internationales, comme *TV 5 Monde*, *VOA TV*, *Euro News*, *BBC TV*, *France 24*, *Africable*, *Canal +*, etc.

Les Technologies de l'information et de la communication

Le contexte nigérien est caractérisé par un développement soutenu des moyens modernes de production et de diffusion à travers les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Très tôt en effet, le Niger a mis en place ou réorganisé des structures pouvant concourir à aider les médias à s'adapter aux contextes de l'heure en créant le Haut-commissariat aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (HC/NTIC) ; en réorganisant le Ministère de la Communication qui les a prises en compte dans sa nouvelle mission ; en ouvrant l'espace médiatique aux chaînes internationales, et en octroyant des licences aux compagnies de téléphonie internationales, etc.

Les radios communautaires

A l'échelle communautaire, il existe quelques 186 radios et plusieurs relais. Certaines de ces radios communautaires sont soutenues par des ONG internationales et/ou des partenaires techniques et financiers. Elles disposent de grilles de programmes contenant des émissions orientées vers des thèmes du Développement.

3.5.2 Les canaux d'information et de communication sociale

Le canal institutionnel (lettres administratives, notes de service, messages radios, ect.)

Il est surtout utilisé par les autorités administratives, les services des ministères techniques déconcentrés et décentralisés et diverses ONG et associations de coopération au développement qui s'en servent pour véhiculer des messages à caractère administratif

Le plus souvent, ces messages sont transmis par courrier électronique, par télécopie, en morse, par message radio ou en téléphonie pour annoncer la tenue de séminaires, d'ateliers thématiques, l'organisation d'événements ponctuels, ou par voie de correspondance officielle pour annoncer des missions de terrain, etc.

Le canal socio-traditionnel

Les outils les plus courants sont les visites inter et intracommunautaires, les causeries-débats et les lieux de diffusion sont les lieux de culte, les espaces de communication sociale (fadas, puits, marchés, cérémonies nuptiales ou mortuaires, cérémonies de baptême, etc.).

Les formats des messages peuvent couvrir les formes d'expression suivantes : chants ; sketches ; pièces théâtrales ; bouche-à-oreille, etc.

Les supports hors médias

Il s'agit de supports qui peuvent accentuer la visibilité des activités du PANGIRE Niger grâce à des messages à forte connotation cognitive. Le logotype, le *design* de pagne, la confection de brochures, de dépliants, de *flyers*, de calendriers, de tee-shirts, de casquettes, de calendriers, de kakémonos, de bloc-notes, de stylos, sont au nombre des supports qui peuvent effectivement concourir à la construction de cette visibilité.

3.6 La capitalisation des dynamiques de communication

Pour créer les conditions d'un environnement favorable à la mise en œuvre des activités, du PANGIRE Niger, le MH/A devra capitaliser les expériences vécues et leçons apprises en matière de stratégies et politiques de communication par les autres ministères techniques partenaires et projets dans le secteur de l'Hydraulique. L'analyse des documents que nous avons pu collecter à ce jour a révélé l'existence d'initiatives et opportunités disparates en matière de communication tant au niveau du MH/A qu'à celui de ses divers partenaires stratégiques et structures rattachées.

Il y a lieu de rappeler qu'en janvier 2002, à l'issue d'un atelier national qui a regroupé plus de 200 participants, le Niger a jeté les bases d'une véritable Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) qui sera adoptée la même année, en mai, par le gouvernement. En 2011, la PNCD est revisitée à la lumière de l'évolution du paysage de la presse et de l'audiovisuel au Niger et il en a résulté un plan stratégique national axé sur les résultats. Ce plan qui opérationnalise la PNCD, s'inscrit dans la logique de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté.

Depuis son adoption la PNCD constitue le socle sur lequel repose la majorité des stratégies de communication des structures publiques et organismes rattachés.

3.7 Plan stratégique de communication

Le plan stratégique de communication en appui à la mise en œuvre du PANGIRE Niger est articulé autour des objectifs généraux de communication (interne et externe) ; des cibles à atteindre ; des activités y afférentes ; des moyens et supports à utiliser de même que des axes des messages à diffuser pour une mise en œuvre efficiente.

3.7.1 Les objectifs de la stratégie communication

Il s'agit, de manière globale, à l'interne et à l'externe :

- D'améliorer la circulation de l'information au sein du MH/A et entre différentes structures stratégiques de ce Ministère
- Améliorer la connaissance des acteurs et des partenaires de mise en œuvre du PANGIRE en matière de communication pour le changement de comportement
- Améliorer les connaissances du public sur les initiatives du Gouvernement et de ses partenaires dans la gestion intégrée des ressources en eau
- Susciter l'intérêt du secteur privé, des partenaires techniques et financier et ONG dans la mise en œuvre du PANGIRE
- Bâtir de nouveaux partenariats dans ce cadre

3.7.2 Les cibles de la stratégie de communication

Il s'agit, à l'interne et à l'externe, des principaux acteurs et partenaires du PANGIRE Niger en particulier les différentes catégories des personnels des administrations centrales, régionales et départementales des ministères techniques ayant vocation à intervenir dans la mise en œuvre de ce Plan d'Action, des autorités et élus nationaux, départementaux et communaux, d'organisations de jeunes, de femmes, des médias formels, de proximité et communautaires, de décideurs, d'ONG et associations de développement, etc.

Les résultats attendus :

Il s'agira, au **plan interne** :

- Les différentes catégories des personnels du MH/A et des structures rattachées sont mieux informées sur les ODD dans le domaine de la gestion des ressources en eau
- Un large consensus est obtenu au sein du personnel du MH/A autour des priorités définies par le PANGIRE Niger
- Les unités organisationnelles du MH/A et des structures rattachées qui ont souvent travaillé en vase clos sont décroisées
- Les différentes catégories de personnels des structures (acteurs et partenaires stratégiques) s'engagent activement en faveur du PANGIRE Niger

Au plan externe :

- *Les actions du MH/A, des structures rattachées et de leurs partenaires stratégiques sont mieux connues et appréciées du public
- *Les bénéficiaires des actions du PANGIRE Niger s'impliquent davantage dans la mise en œuvre de ce Plan d'Action
- *Le secteur privé et les autres partenaires au développement s'engagent davantage dans le financement du PANGIRE Niger
- *Les médias s'approprient et vulgarisent les messages relatifs à la mise en œuvre du PANGIRE Niger

3.7.3 Les axes stratégiques de communication

La stratégie de communication du PANGIRE Niger intègre les techniques et méthodologies de la communication pour le développement.

Son objectif majeur est de mobiliser tous les acteurs et partenaires afin que le PANGIRE puisse contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires.

Cette volonté devrait s'affirmer dans tous les actes posés à travers des axes de communication capables d'assurer la transmission de messages forts sur la nouvelle approche de gestion des ressources en eau au Niger

Les médias sont les acteurs incontournables de la visibilité des activités du PANGIRE. Leur rôle de veille, d'échanges et de partage sur la question de la gestion intégrée des ressources en eau en font des alliés de taille dans la diffusion de messages forts sur les objectifs de ce Plan d'Action.

Les 6 Axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcement de la communication au sein des services des institutions publiques
- Axe 2 : Renforcement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation sur l'eau
- Axe 3 : Opérationnalisation du site web afin d'assurer la diffusion des informations relatives à la GIRE au Niger.
- Axe 4 : Plaidoyer pour une opinion publique favorable nationale et internationale
- Axe 5 : Communication et vulgarisation du PANGIRE
- Axe 6 : Actions spécifiques de communication aux niveaux décentralisés et locaux

Tableau 4 : Quelques activités majeures en communication

Activité	Unité	Quantité			PU	Montant			Coût total
		C T	MT	LT		CT	MT	LT	
Ateliers régionaux de diagnostic et analyse des besoins en communication	Région		8		20000		160000		160000
Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication intégrant les six axes	FFT		1		100000		100000		100000
Développement et mise en ligne d'un site WEB GIRE;	FFT		1		50000		50000		50000
Conception et édition des supports de communication (dépliant, brochures, etc.) ;	FFT		1		50000		50000		50000
Formation en communication au profit des cadres centraux et régionaux du Ministère de l'HA (3 cadres centraux et 2 cadres par région)	Cadres		11		2500		27500		27500
Coût de base							387500		387500
Gestion et imprévus 20%							77500		77500
Coût total							465000		465 000

3.7.4 Les activités de communication à mener

Les activités de communication du PANGIRE doivent répondre aux attentes et besoins des acteurs et partenaires. Elles se déploient aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

A l'interne, il s'agira essentiellement de permettre au MH/A ainsi qu'à l'ensemble des autres acteurs et partenaires stratégiques dans le cadre du PANGIRE de renforcer leur capacité en

matière de communication institutionnelle. Pour cela il faudra leur procurer des outils et moyens pour asseoir et consolider une bonne communication interne (internet, intranet, flotte).

Au plan externe la communication s'efforcera de corriger, grâce à l'information et à la communication de masse les contraintes identifiées dans le diagnostic de situations de communications et, grâce au plaidoyer de répondre aux différents besoins des partenaires du secteur de la gestion des ressources en eau. Il s'agira aussi, grâce au plaidoyer et à la mobilisation sociale, de bâtir de partenariats durables autour de la gestion intégrée de ces ressources.

- Ateliers régionaux de diagnostic et analyse des besoins en communication des différentes parties prenantes sur la problématique et le cadre légal de gestion des ressources, ainsi que de tous les canaux de communication existants pour les suppléer ;
- Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication intégrant les six axes ;
- Développement et mise en ligne d'un site WEB GIRE;
- Conception et édition des supports de communication (dépliant, brochures, revue, etc.) ;
- Formation en communication au profit des cadres centraux et régionaux du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (3 cadres centraux et 2 cadres par région).

Activités de visibilité :

Elles se déploieront essentiellement au niveau de la communication interne et externe du PANGIRE et des activités de plaidoyer et de relations publiques menées par le MH/A et autres partenaires de mise en œuvre.

A l'interne

- **La communication institutionnelle**

Activités à mener

- Création et mise en ligne d'un site Web
- Elaborer la charte graphique du PANGIRE
- Confectionner des affiches thématiques sur les différentes activités/projets du PANGIRE.
- Créer un bulletin trimestriel d'informations du PANGIRE.
- Confectionner des porte-documents, des blocs notes, des calendriers, casquettes, tee-shirts aux couleurs du PANGIRE.

- ✓ **Résultat attendu**

Les acteurs nationaux et internationaux ont une meilleure connaissance des activités/projets du PANGIRE.

A l'externe

- **Les relations publiques**

Activités à mener

- Organiser des «*Journées portes ouvertes*» sur le PANGIRE ou sur un site de bonnes pratiques, si possible, en alternance dans les régions où l'expérience de telles pratiques peut être capitalisée et dupliquée.
- Couverture médiatique : points de presse, débat, voyages de presse périodiques
- ✓ Résultat attendu

Les populations sont mieux informées sur le concept de la gestion intégrée des ressources en eau et les activités envisagées/projets du PANGIRE et elles ont une meilleure perception du rôle et des prérogatives des acteurs et partenaires stratégiques de mise en œuvre de ce Plan d'Action.

- **Le marketing des actions de terrain du PANGIRE**

Activités à mener

- Réaliser et diffuser des spots en langues nationales Hausa/Zarma et en français sur les axes de messages déjà définis.
- Réaliser et diffuser des sketches à partir des mêmes axes en langues nationales Hausa/Zarma et en français.
- Intégrer à la fiche signalétique des panneaux d'identification des projets déjà opérationnels sur le terrain, le logotype du PANGIRE pour assurer sa visibilité.
- Concevoir des affiches sur le PANGIRE et ses activités/projets, et assurer leur large dissémination
- Confectionner des supports hors médias avec logo pour promouvoir l'image du PANGIRE dans les établissements d'enseignement technique et professionnel publics/privés et dans le vivier universitaire.
- Organiser des cross populaires, à l'intention des établissements scolaires en dotant les élèves de T-shirts et de casquettes frappés du logotype du PANGIRE et des messages sur l'eau.
- ✓ Résultats attendu

Les populations perçoivent davantage les ambitions du PANGIRE dans sa détermination à travailler à l'amélioration de leurs conditions de vie.

- **Mobilisation sociale autour du PANGIRE**

Activités à mener

- Organiser des ateliers nationaux et régionaux sur le PANGIRE et sa philosophie.
- Organiser des conférences publiques sur les activités/projets du PANGIRE.
- Organiser des émissions radiophoniques et télévisuelles de sensibilisation sur l'eau, sur les activités/projets du PANGIRE.

- Organiser des débats publics à l'occasion des grands événements nationaux ou manifestations internationales consacrées aux questions de la gestion intégrée des ressources en eau.

✓ Résultat attendu

Les populations prennent la juste mesure de l'importance de la mise en œuvre du PANGIRE.

- **Plaidoyer en faveur du PANGIRE**

Activités à mener

- Organiser un séminaire d'information à l'intention des membres du gouvernement sur le PANGIRE et les mesures d'accompagnement attendues des pouvoirs publics pour conférer plus de cohérence et d'efficacité aux actions des communes dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan d'Action.
- Organiser un séminaire au profit des Elus nationaux et locaux pour partager sur la mission du PANGIRE et sur l'importance de ses activités/projets en faveur de la population dans toutes ses composantes en particulier les femmes et les jeunes.
- Organiser un séminaire d'information destiné aux Conseillers nationaux du Conseil économique, social et culturel chargés de réfléchir sur les grandes questions du développement national consacré au PANGIRE.
- Organiser un atelier de formation et de sensibilisation au profit des organisations de la société civile du secteur de l'éducation pour partager, avec elles, sur le plan de communication et de visibilité et sur les moyens de mobiliser davantage les jeunes autour des objectifs du PANGIRE.
- Organiser un atelier de formation et de sensibilisation au profit des acteurs des médias et des animateurs des radios communautaires sur le PANGIRE.

✓ Résultats attendus

Les pouvoirs publics, les organisations de la société civile du secteur de l'éducation, les acteurs des médias et les animateurs des radios communautaires appréhendent mieux les enjeux de la stratégie de communication du PANGIRE.

Les médias disposent des outils requis pour assurer la production de supports d'information de qualité susceptibles d'élargir les seuils d'information sur les activités/projets du PANGIRE, et en direction de tous les publics.

- **Communication pour un changement de comportements**

Activités à mener

- Organiser des émissions publiques radio-télévisées dans les villages sur les questions de l'eau
- Organiser des séances d'Information-Education-Communication (IEC) dans les Fadas pour sensibiliser les jeunes aux questions relatives à la gestion intégrée des ressources en eau au Niger.
- Organiser des séances de discussions dans les centres d'écoute communautaires sur des thèmes liés à la gestion intégrée des ressources en eau et sur la capitalisation des bonnes pratiques.

- Résultat attendu

Les femmes et les jeunes connaissent mieux l'importance la question de la gestion intégrée des ressources en eau et mettent en œuvre des activités productives qui les libèrent des contingences économiques et psychosociales.

- **Les Journées Portes Ouvertes**

L'organisation de telles manifestations participe d'une logique de mobilisation sociale autour d'un thème à enjeu. Elles seront organisées trois fois l'an selon une fréquence semestrielle.

Objectifs

Les «*Journées Portes Ouvertes*» permettent d'informer largement le public sur le PANGIRE, les actions mises en œuvre par les acteurs et partenaires impliqués et notamment les cas des «succès stories» enregistrés.

- Résultats attendus

Les «*Journées Portes ouvertes*» permettent au public de mesurer le degré d'adhésion/implication des parties prenantes aux activités/projets du PANGIRE.

Activités

- Exposition des brochures et catalogues d'ouvrages sur le PANGIRE et ses différentes composantes.
- Installation de stands d'exposition des partenaires et Agences d'exécution des activités du PANGIRE.
- Projection en continu de vidéos consacrées à ces activités.
- Projections foraines suivies de débats avec les populations des aires agropastorales, urbaines et périurbaines sur les bonnes pratiques de l'apprentissage par alternance.
- Animations culturelles ponctuées de chants, de sketches, avec habillage des artistes aux couleurs du PANGIRE+ , etc.

- **Voyages d'études sur les bonnes pratiques**

Les voyages d'études devront permettre aux membres des Comités régionaux de pilotage de s'approprier les bonnes pratiques et de jauger, par l'expérimentation et la vulgarisation, les différents niveaux de leur impact sur le plan social.

Ils devront surtout servir d'espaces de dialogue, d'échanges et de partage des expériences vécues qui peuvent réellement promouvoir la culture de l'exemple et de l'imitation.

Au Niger, ces voyages d'études pourront être organisées dans le cadre de l'intercommunalité ou s'étendre, dans la sous-région ouest-africaine, aux pays dont les populations développent des idées et des initiatives qui contribuent à la valorisation du potentiel productif de leur pays.

Activités

- Organisation de réunions de concertation avec les communautés de base.

- Organisation de visites sur des sites-types et débats sur la problématique des bonnes pratiques comme déterminant essentiel de la pérennisation des actions et de leur durabilité.
- Organisation de séances de démonstrations et dialogue sur la pertinence du choix des critères d'appréciation des bonnes pratiques.

3.8 Les outils et moyens de communication

Le MH/A (autorité d'ancrage institutionnel formel du PANGIRE) et les autres acteurs/partenaires stratégiques de ce Plan d'Action seront appelés à utiliser les outils et moyens allant des moyens classiques (note d'information, compte-rendu de réunion, rapport d'activité, la signalétique, etc.) aux moyens électroniques (intranet, internet, flotte téléphonique, etc.) pour communiquer à l'interne sur le PANGIRE. Ils peuvent compléter cette panoplie avec d'autres outils tels que les relations publiques internes, les journées portes ouvertes destinées aux membres des personnels, le journal de liaison du PANGIRE, etc.

Au niveau de la communication externe, les MH/A et ses partenaires pourraient faire recours aux supports de proximité en vue de favoriser le contact direct avec les différents publics cibles. Pour accompagner, vulgariser et institutionnaliser le PANGIRE, plusieurs vecteurs de notoriété seront utilisés, soit simultanément, soit de façon alternative.

La vulgarisation du PANGIRE s'appuiera également sur la conception et la dissémination de supports imprimés et multimédia, ainsi que l'organisation d'événements spéciaux. La communication institutionnelle de ce Plan d'Action privilégiera, pour sa part, les relations de proximité, les relations presse et les relations publiques.

Dans sa mise en œuvre, la stratégie de communication du PANGIRE s'appuiera enfin sur les canaux suivants : la presse quotidienne, les médias audiovisuels de masse que sont la radio et la télévision, les nouveaux médias (sites web) et l'affichage.

3.9 Mise en œuvre et suivi-évaluation de la communication

3.9.1 Activités prioritaires

Au cours de la 1^{ère} phase de mise en œuvre, après adoption du PANGIRE Niger par le Gouvernement, la stratégie de communication initiera, entre autres et en priorité, les activités suivantes :

En communication institutionnelle :

- mettre en place et généraliser l'intranet, l'internet et le site web au sein de l'ensemble des directions du MH/A et de la structure de pilotage du PANGIRE ;
- concevoir des supports institutionnels comportant les éléments de la charte graphique du MH/A et des acteurs stratégiques du PANGIRE ;
- Elaborer un bulletin trimestriel du PANGIRE ;
- Elaborer une plaquette de présentation du PANGIRE ;
- Produire une présentation power point sur ce Plan d'Action.

En plaidoyer :

- Elaborer un document d'information et de plaidoyer à l'intention des décideurs, de la société civile et des médias ;
- Intégrer les priorités du PANGIRE dans les réseaux existants au plan national et régional ;
- Créer un réseau des journalistes pour la GIRE.

En renforcement des capacités du personnel du MH/A en matière de communication :

- Organiser un atelier d'initiation, formation et perfectionnement aux techniques de communication interpersonnelle ;
- Organiser un atelier d'initiation, formation et perfectionnement en communication organisationnelle (les TIC et leurs multiples applications).

En renforcement des capacités des alliés et partenaires en matière de communication :

- *Organiser un atelier de formulation de concepts et de contenus de supports d'information et de sensibilisation sur le PANGIRE destinés aux acteurs des médias.

3.9.2 Création d'une cellule de communication auprès de la structure de pilotage du PANGIRE

Même si les différentes parties prenantes du PANGIRE Niger devraient disposer des mêmes outils et moyens nécessaires à l'exécution satisfaisante des différentes activités de communication que nous venons d'évoquer, il est souhaitable de créer, au sein de la structure de pilotage du ce Plan d'Action, une unité spécifique chargée de suivre la mise en œuvre de la stratégie de communication. Cette cellule de communication, placée sous la supervision directe de la plus haute autorité de la structure de pilotage du PANGRE, travaillera en étroite collaboration avec la Direction des Archives, de la Documentation et des Relations publiques du MH/A.

Nous suggérons qu'elle fasse appel, pour environ 09 mois, et dès le début de ses activités (phase de mise en place et lancement de la stratégie), aux services d'un expert (consultant) en communication pour le Développement.

Cette cellule sera responsable, entre autres, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des activités de communication en rapport avec le PANGIRE. Elle sera en particulier responsable de la communication institutionnelle, de la communication externe, du volet renforcement des capacités en matière de communication des partenaires.

La stratégie de communication en appui au PANGIRE se propose d'atteindre un certain nombre d'objectifs autour d'activités spécifiques (communication institutionnelle, plaidoyer, mobilisation sociale et communautaire, etc.) dont l'impact n'est mesurable que sur le moyen et long terme.

Cette stratégie vise par ailleurs des cibles aux intérêts disparates, d'où la nécessité de mettre en place un ensemble d'outils et mécanismes de suivi et d'évaluation des initiatives de communication et d'information afin d'assurer la pertinence et l'exactitude des actions identifiées.

La mise en œuvre efficiente du plan global de communication stratégique décliné plus haut reste donc conditionnée par la mise en place des mécanismes évoqués ci-dessus ce qui créera les conditions d'un déroulement harmonieux des activités envisagées.

Tableau 5 : Des indicateurs pour quelques activités selon type de communication

1. Quelques activités en Communication institutionnelle	Indicateur de couverture	Indicateur d'impact
Mettre en place et généraliser l'intranet, l'internet et le site web	Nbre. de directions du MH/A et d'autres acteurs du PANGIRE disposant de ces outils	L'intranet et l'internet sont généralisés au sein du MH/A, d'autres acteurs et de la structure de pilotage du PANGIRE
Réaliser un film vidéo institutionnel	Nbre. de film vidéo produit	Le MH/A, d'autres acteurs du PANGIRE ainsi que sa structure de pilotage sont mieux connus
Réaliser une plaquette d'information sur les activités du PANGIRE	Nbre de plaquettes réalisées régulièrement	Les activités du MH/A ainsi que celles de la structure de pilotage du PANGIRE sont connues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
Produire une présentation power point	Nbre. de power point produit	Le MH/A, la structure de pilotage du PANGIRE ainsi que leurs activités sont mieux connus des bailleurs de fond et décideurs politiques
Produire des dépliant des calendriers et autres gadgets publicitaires	Nbre. de dépliant, calendriers et gadgets effectivement diffusés	Le MH/A, d'autres acteurs du secteur de mêmes que la structure de pilotage du PANGIRE et leurs activités sont mieux connus
2. Quelques activités de Mobilisation sociale et communautaire		
Organiser des forums nationaux et régionaux sur le PANGIRE de manière périodique et tournante	Nbre. de collectivités ayant organisé un ou des fora	Nbre d'initiatives effectivement prises en faveur de la GIRE ou du PANGIRE
Organiser des tables rondes radio et/ou télé diffusées sur la GIRE ou le PANGIRE	Nbre d'acteurs ayant participé aux tables rondes	// //
Mettre à profit certains événements, même sportifs tel que le championnat de	Nbre de tournois organisés	Nbre de messages effectivement diffusés à l'occasion des tournois

1. Quelques activités en Communication institutionnelle	Indicateur de couverture	Indicateur d'impact
lutte traditionnelle pour passer des messages sur la GIRE et le PANGIRE		
3. Activité de communication pour un changement de comportement		
Organiser des échanges de proximité dans des centres d'écoute des radios communautaires sur la GIRE et le PANGIRE	Nbre de personnes (hommes-femmes-jeunes) ayant effectivement participé aux échanges	Nbre d'initiatives effectivement prises en faveur de la GIRE ou du PANGIRE à l'issue de ces échanges

Conclusion sur la stratégie de communication

La stratégie de communication et d'information en appui à la mise en œuvre du PANGIRE devrait permettre au Niger d'atteindre ses objectifs en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Sa mise en œuvre satisfaisante commence d'abord en interne et se prolonge à l'extérieur en direction des populations et d'autres acteurs et partenaires. Entre ces deux niveaux, une synergie s'avère indispensable.

Nous avons, dans le cadre de l'élaboration de ce document, tracé les grandes lignes de forces de cette stratégie et indiqué un certain nombre de moyens qui, espérons-nous, contribueront à mobiliser l'ensemble des parties prenantes au PANGIRE en vue de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable dans le secteur de l'Hydraulique.

Un certain nombre de facteurs conditionnent toutefois la mise en œuvre de cette stratégie:

- d'abord la coordination et suivi des différentes actions. Le PANGIRE fait intervenir une pluralité d'acteurs et de partenaires aux intérêts souvent divergents ou, à tout le moins, disparates, d'où la nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation et d'harmonisation des efforts de ces parties prenantes en vue d'amplifier l'impact des actions de communication de ce Plan d'Action;
- ensuite l'établissement d'un partenariat et d'alliance fonctionnels avec les médias. Il s'agira de mettre en place au sein des différents médias du Niger des réseaux GIRE, chargés du suivi et de la couverture des événements liés au PANGIRE;
- enfin la mise à la disposition de la structure de pilotage du PANGIRE de suffisamment de moyens humains, techniques et financiers pour sa cellule de communication qui doit faire preuve d'initiatives novatrices pour « vendre » le PANGIRE à toutes les parties prenantes.
- La réussite et la mise en œuvre du plan de communication du PANGIRE Niger, l'atteinte des **ODD** dans le secteur de l'Hydraulique et l'implémentation de la Vision **Niger 2030** en dépendent énormément.

TROISIÈME PARTIE : LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

4. INTRODUCTION DE LA PARTIE 3

La mise en œuvre de toute politique et/ou programme de développement dans les pays en voies de développement nécessite de disposer d'une stratégie de mobilisation des ressources. La mobilisation des ressources est un processus par lequel une organisation peut recueillir une variété de ressources. Elle concerne les moyens, tant humains, matériels que financiers qu'une organisation doit acquérir pour être en mesure de réaliser les objectifs projetés. Il convient de souligner que les ressources humaines et matérielles sont généralement les résultantes des ressources financières. En effet, ces différentes ressources sont généralement acquises grâce aux moyens financiers qui sont préalablement mobilisés auprès des acteurs nationaux et/ou internationaux. Notre analyse se focalisera sur les modalités de réalisation d'une mobilisation des ressources financières nécessaires en vue de la mise en œuvre effective du Plan d'Action Nation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP).

4.1 Les composantes de la mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources obéit à un processus dont les composantes sont étroitement liées. En effet, une bonne mobilisation de ressources suppose le respect d'un certain nombre de principes garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie de mobilisation. On dénombre trois (3) composantes de mobilisations des ressources. Il s'agit de :

- Les ressources ;
- Le mécanisme de mobilisation ;
- Les fournisseurs de ces ressources.

Nous verrons en détails ces composantes dans la partie qui suit. Le schéma 1 suivante nous édifie sur l'interaction qui existe entre les composantes.

Schéma 1 : Les différentes composantes de la mobilisation de ressources



Source: Elaboré par l'auteur sur la base de l'étude documentaire

4.2 Les ressources

Les ressources constituent la première composante de la stratégie de mobilisation des ressources. Celles-ci regroupent : les ressources humaines, matérielles et financières. L'organe principal ayant la charge de la mobilisation desdites ressources doit impérativement s'assurer au préalable de leur disponibilité potentielle.

4.3 Les mécanismes de mobilisations

Les mécanismes de mobilisation des ressources sont les méthodes utilisées pour obtenir des ressources auprès des fournisseurs. Identifier les mécanismes de mobilisation de ressources permet aux organisations d'élargir leur compréhension de la mobilisation des ressources et de diversifier leurs approches au-delà de la rédaction des demandes.

Plusieurs démarches sont possibles pour une mobilisation effective des ressources. En effet, il peut s'agir d'un ensemble d'activités de communication, de sensibilisation et de production afin d'attirer l'attention des fournisseurs. Ainsi les fournisseurs peuvent adopter les démarches suivantes en vue de mobiliser les ressources :

- **La demande de fonds :** Ce mécanisme regroupe un ensemble d'éléments qui peuvent être associés ou mis en œuvre indépendamment. Il peut s'agir de :
 1. La proposition de projets : ce mécanisme est le plus courant en ce qui concerne la mobilisation de ressources. En effet, les bailleurs (fournisseurs) préfèrent le plus souvent injecter leurs ressources financières dans des projets pour lesquels ils disposent d'éléments clairement définis et garantissant l'aboutissement sans aucune ambiguïté. Faudrait-il aussi que le projet proposé cadre parfaitement avec leurs intérêts ;
 2. Contact direct : Il s'agit des rencontres directes, des réunions ou visites, ...etc. Cet élément est aussi important que le premier dans le sens où l'organisation touche du doigt les préoccupations potentielles du fournisseur ;
 3. Les correspondances/E-mails : Il s'agit d'une démarche spontanée ou résultant d'une rencontre ou d'un contact direct. L'organisation peut dans cette démarche exposer ses ambitions et amener le fournisseur à s'y intéresser davantage dans le but de le pousser à réagir favorablement.
- **Les évènements spéciaux :** Ces évènements se résument à l'organisation des expositions, des foires, des journées portes ouvertes, etc. A travers ces manifestations, les organisations publient leurs réalisations et attirent un peu plus d'autres contributeurs.
- **Contributions spontanées :** Il s'agit des contributions inopinées ou inattendues en ressources financières fournies par des sympathisants.
- **Autres sources de collectes :** Cette rubrique concerne le mécanisme de mobilisation des ressources via les ventes des produits ou articles produits par l'organisation.

4.4 Les fournisseurs de ressources

Un fournisseur de ressources est une appellation plus générale qui signifie tout acteur capable d'apporter à l'association des ressources utiles pour son fonctionnement et son intervention. Il est important à ce niveau de faire la distinction entre un fournisseur de ressources et un bailleur de fonds. Ainsi un fournisseur de ressources peut apporter à l'association une panoplie de ressources (techniques, humaines, matérielles, logistiques et financières), alors qu'un bailleur de fonds n'apporte à l'association que des ressources financières.

D'une manière générale, les fournisseurs de ressources peuvent être soit des ONG internationales, des organisations bilatérales et multilatérales, des gouvernements nationaux, des opérateurs privés ou des individus.

4.5 Les différentes sources de financement

Il existe principalement deux (2) sources de financements de programmes et/ou projets. Il s'agit des :

- Sources nationales ;
- Et des Sources internationales.

4.6 Les sources nationales de financement

Elles regroupent tous les moyens de financement à l'échelle nationale. Il s'agit des moyens de financement provenant de l'Etat, notamment le financement budgétaire, le financement par les collectivités locales et les financements par le privé national.

- **Le financement par le budget de l'Etat et les collectivités locales** : Ce sont des fonds inscrits dans le budget au titre des fonds propres de l'Etat (ressources propres) ;
- **Le financement par le privé national** : Ce sont des financements assurés par le secteur privé national. Ce financement peut se faire soit en Partenariats Public Privé (PPP), soit sous forme d'aide au secteur.

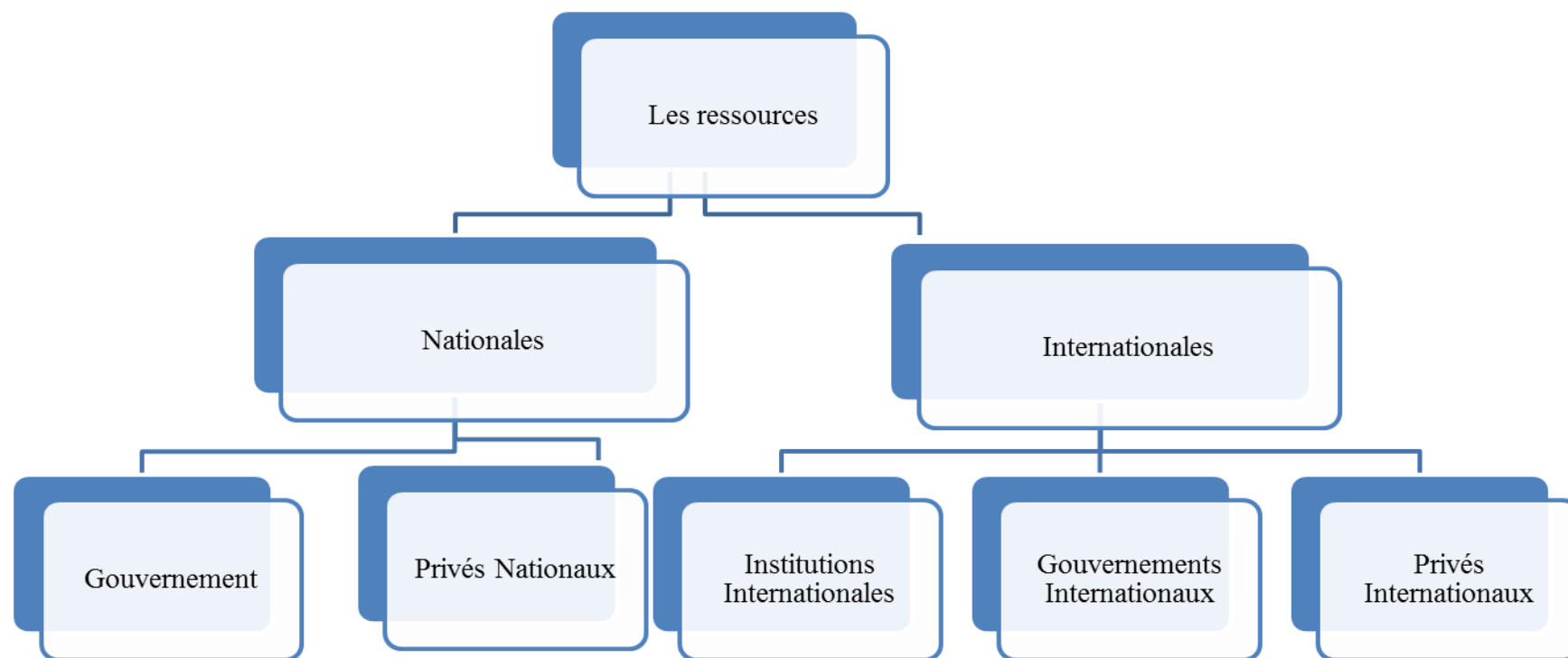
4.7 Les sources internationales de financement

Elles regroupent tous les moyens de financement mobilisables à l'échelle internationale. Il s'agit donc des moyens de financement provenant du reste du monde.

- **Le financement par les gouvernements internationaux** : Ce sont des financements opérés par les gouvernements des autres pays généralement les gouvernements des pays développés vers les pays en voie de développement. Ils relèvent en général de ce qui est communément appelé l'Aide Publique au Développement (APD) ;

- *Le financement par les institutions internationales* : Ce sont des financements opérés par des institutions internationales (Banque mondiale, PNUD, ...). Cette source de financement est particulièrement importante pour les pays en voie de développement ;
- *Le financement assuré par les privés internationaux* : Ce sont des financements opérés par des privés du reste du monde. Ces derniers interviennent généralement sous forme d'ONG ou d'associations. Ils peuvent aussi intervenir sous forme de Partenaires Privés de l'Etat à travers le partenariat public/privé (PPP).

Schéma 2 : Les principales sources de financement



Sources : *Elaboré par l'auteur*

4.8 Proposition de stratégie de financement

La stratégie proposée se base sur la capacité de mobilisation de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques et programmes de développement. Dans un premier nous présentons l'état de mobilisation des ressources au Niger pour mieux apprécier les capacités de l'Etat du Niger en matière de mobilisation de ressources pour ainsi mieux assoir notre proposition.

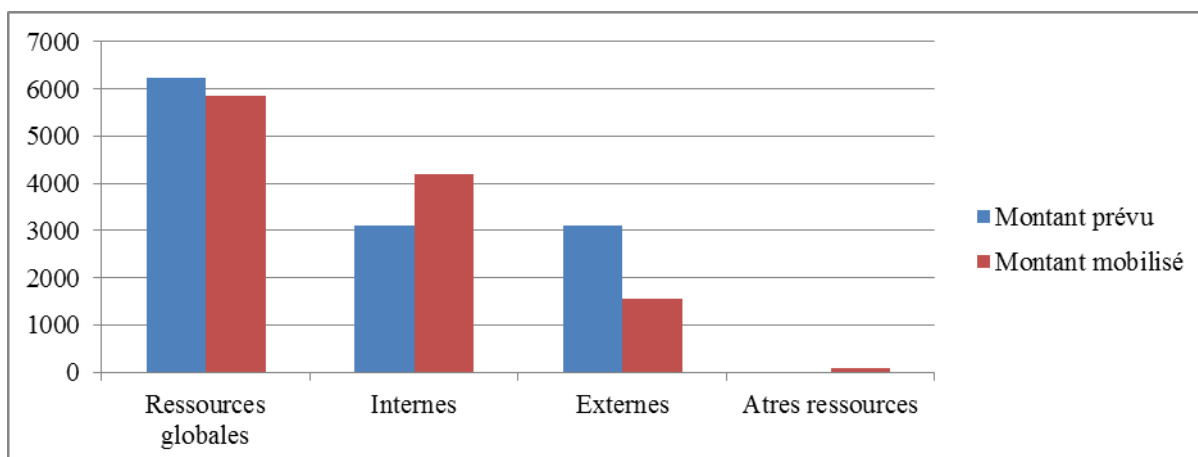
4.9 L'état de la mobilisation des ressources au Niger

Nous allons analyser les capacités de mobilisation des ressources entrant dans le cadre de la mise en œuvre du PDES 2012-2015. La référence à ce programme n'est pas fortuite. En effet, non seulement le PDES 2012-2015 est le dernier programme mis en œuvre par l'Etat, mais aussi c'est le cadre national de référence en matière de développement économique et social.

4.9.1 Les ressources effectivement mobilisées de Avril 2011 à décembre 2015

Le plan de financement du Programme de Renaissance prévoit de mobiliser 6.238,836 milliards de FCFA en 5 ans, dont 50% de ressources internes et 50% de ressources externes. Les ressources extérieures doivent être mobilisées à 80% sous forme de dons et à 20% sous forme d'emprunts².

Graphique 1 : Les ressources prévues et les ressources effectivement mobilisées



Source : élaboré par l'auteur

Le cumul des ressources effectivement mobilisées pour le financement des actions conduites s'élève à **5.858,53 milliards de FCFA**, dont 4.201,68 milliards de FCFA de ressources internes, 1.559,82 milliards de FCFA de ressources externes et 97,03 milliards de FCFA constitués d'autres ressources.

4.9.2 La capacité de mobilisation des ressources internes

Sur les 5 ans (2011-2015), en termes de ressources internes, le Niger a mobilisé de manière exceptionnelle plus que ce qu'il a prévu. En effet, sur un objectif de mobilisation de 3.119

² Bilan des 5 ans de mise en œuvre du Programme de Renaissance Avril 2011 - Décembre 2015, page 209

milliards en recettes internes, près de 4.201 milliards ont été mobilisés par les régies financières nationales, soit un surplus de 1.082 milliards ou plus de 34,70%.

Ces résultats exceptionnels sont les fruits des orientations suivantes :

- *Élargir la base taxable afin d'accroître les ressources mobilisables ;*
- *Porter la pression fiscale de 14% en 2010 à 20% du PIB sur la période du mandat.*

4.9.3 La capacité de mobilisation des ressources externes

Rappelons qu'au niveau de la mobilisation des ressources externes, les objectifs de l'Etat du Niger visaient à :

- *Consolider les rapports avec les Partenaires Techniques et Financiers traditionnels bilatéraux comme multilatéraux ;*
- *Diversifier les partenaires au développement, en particulier les pays émergents ;*
- *Renforcer la coopération régionale et sous régionale ;*
- *Encourager toutes les initiatives favorables à la mobilisation des financements innovants.*

Sur la période allant du 11 avril 2011 au 9 octobre 2015, le montant mobilisé à travers des conventions pluriannuelles signées avec les partenaires au développement s'élève à 3.457,5 milliards de FCFA.

Ces ressources sont constituées des prêts à hauteur de 53,58% et des dons à hauteur de 46,42%. La répartition de ressources mobilisées par secteur est donnée dans le tableau ci-dessous.

Plusieurs actions ont été entreprises pour mobiliser davantage de ressources extérieures. Il s'agit de la formulation des Cadres Stratégiques de Partenariat et de Coopération pour le Niger avec certains partenaires bilatéraux, l'élaboration de programmes pluriannuels d'appuis budgétaires avec la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union Européenne (UE).

Le cumul des ressources externes décaissées s'élève à 1.559,82 milliards. Cette faible performance des décaissements par rapport au volume des conventions signées s'explique par plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer la lourdeur des procédures de certains partenaires au développement et leur faible maîtrise par les cadres de l'administration, la lenteur dans le paiement des fonds de contrepartie et la faible capacité de l'administration à présenter des projets viables pour mettre en œuvre les conventions de financement signées.

Selon la nature des fonds, les ressources extérieures se répartissent entre les appuis budgétaires (21,13%), les emprunts budgétaires (9,29%), les dons projets (42,60%) et les emprunts projets (26,98%).

D'autres ressources d'un montant de 97,03 milliards (1,66% du montant total) ont été également reçues des partenaires par les ministères ayant des projets à paiements directs.

4.10 Le taux d'exécution

Les Programmes de la Renaissance ont coûté **5.858,53 milliards de FCFA** pour une prévision de 6.238,84 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 93,90%. Dans ce programme, des allocations particulières de ressources ont été prévues pour certains secteurs prioritaires. Seul le Développement rural/ Sécurité alimentaire a atteint sa cible de 15,65% comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Allocation de ressources de certains secteurs clés

Secteurs clés	Allocation prévue dans le programme de renaissance	Montant réalisé en 5 ans (en milliards)	Allocation obtenue en 5 ans
Education	25,0 %	905,24	15,45%
Développement rural/ Sécurité alimentaire	15,0%	917,02	15,65%
Santé	10,0%	483,31	8,25%
Energie/Infrastructures	10,0%	477,14	8,14%
Hydraulique rurale et urbaine	10,0%	144,36	2,46%
Sécurité		652,98	11,15%

Sources : ME/F et Ministères Techniques

Pour ce qui nous concerne, dans l'optique **d'assurer l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux**, les dépenses réalisées se chiffrent à 144,360 milliards de FCFA, soit 2,46% des dépenses totales (voir Tableau 1).

On constate que le secteur de l'eau, intimement lié aux autres secteurs, a bénéficié d'une mobilisation un peu plus intéressante. Il est donc plus que nécessaire de mobiliser des ressources pour le secteur de l'eau pour plusieurs raisons.

4.11 Lien entre PDES et le secteur de l'eau

Le secteur de l'eau couvre presque tous les axes du PDES. En effet, le PDES de par sa vision prend en compte les différents éléments nécessaires pour un développement social et économique durable. La vision du PDES se fonde sur l'édification d'un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine³.

L'objectif principal du Plan de Développement Economique et Social est de promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population.

Les cinq axes stratégiques du PDES sont identifiés pour relever les défis et les enjeux de développement économique et social. Il s'agit de :

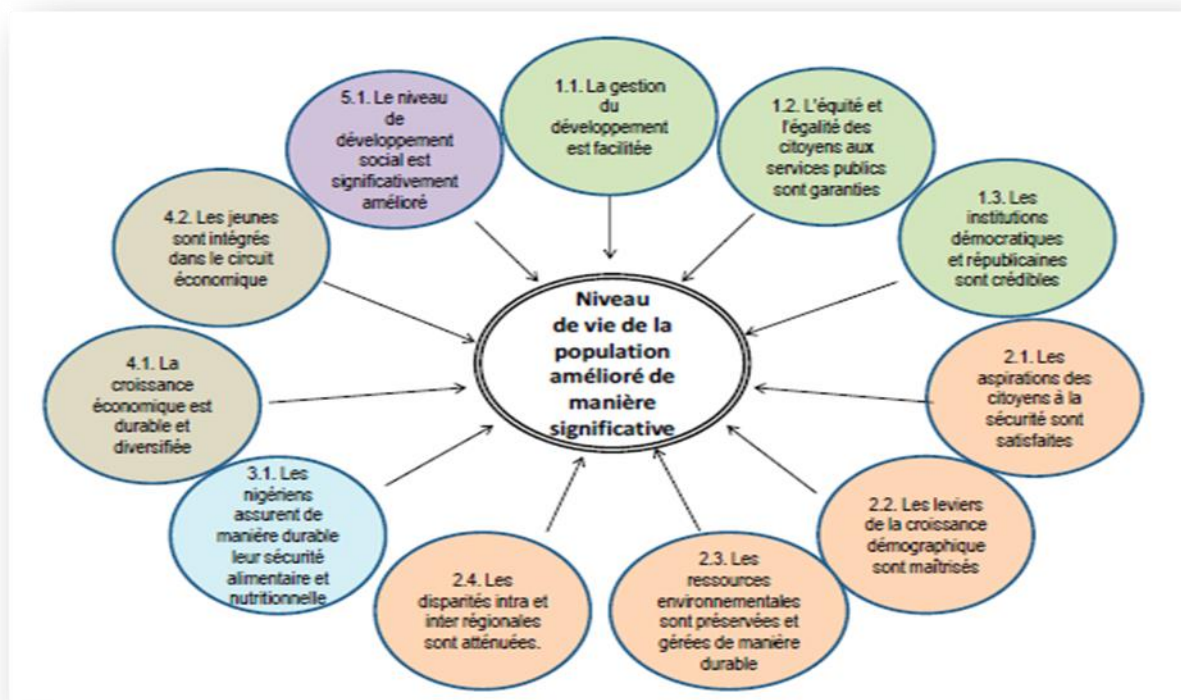
1. la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ;
2. les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ;
3. la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ;

³ Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015.

4. la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et
5. la promotion du développement social.

Ces axes stratégiques sont complémentaires et interdépendants. Ils forment un tout cohérent dont la réalisation devra permettre au Niger d'atteindre les objectifs et les résultats visés par le Programme de Renaissance du Niger et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement comme le montre le tableau ci-dessous⁴.

Schéma 3 : Résultats et axes stratégiques du PDES (2012-2015)



Source: PDES - 2012-2015

Constats:

D'abord, le PDES met beaucoup en facteur le secteur rural qui représente une grande marge de ces investissements et si on élargie les champs couvert par ce secteur, on se rend compte que le secteur de l'eau touche tous les axes stratégiques du PDES, quatre (4) en particulier (1,2,3 et le 5) en leurs différents points respectifs. Ainsi, nous avons:

1. Dans l'Axe 1 nous avons: (1) La gestion du développement est assurée, (2) L'équité et l'égalité des citoyens pour l'accès aux services publics sont garanties
2. Dans l'Axe 2 nous avons: (1) Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites, (2) Les leviers de la croissance démographiques sont maîtrisés, (3) Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable, (4) Les disparités intra et inter régionales sont atténuées

⁴ Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015.

3. Dans l'Axe 3 nous avons: (1) Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues, (2) Les marchés ruraux et urbains sont régulièrement approvisionnés en produits agricoles et agroalimentaires, (3) La résilience des groupes vulnérables face aux crises alimentaires et catastrophes naturelles est augmentée, (4) L'état nutritionnel des nigériens est amélioré, (5) La Coordination des politiques sectorielles, la mobilisation et la responsabilisation des acteurs sont assurées,
4. Dans l'Axe 5 nous avons: (1) L'état de santé des populations est amélioré particulièrement pour les couches vulnérables, (2) Acquisition accrue par la population de connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement durable, (3) Les populations particulièrement vulnérables ont un meilleur accès aux mesures et services de protection sociale et d'emploi, (4) L'inégalité et l'iniquité du genre sont réduites, (5) Le cadre de vie des populations urbaines et rurales est amélioré, (6) L'accès équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est accru.

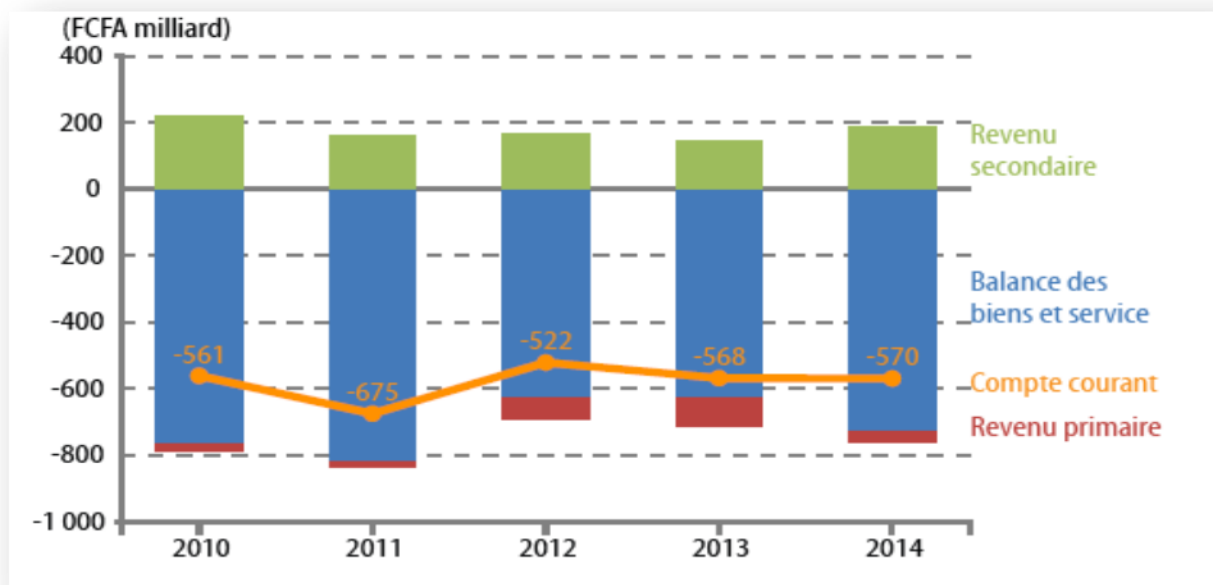
On voit bien en quoi il est important et nécessaire de mobiliser des ressources dans le secteur de l'eau si toutefois les autorités veulent voir leurs objectifs se réaliser.

Au-delà du lien avec le PDES, aujourd'hui avec le changement climatique, le secteur de l'eau est devenue stratégique dans le sens où, la répartition très aléatoire de cette ressource et sa rareté de plus en plus ressentie dans l'espace et dans le temps, oblige les populations à s'adapter selon les nouvelles lois de la nature. Ce qui de façon logique interpelle les gouvernements quant à la gestion efficace et efficiente de cette ressource plus que toute autre

Peut-on espérer plus compte tenu de l'évolution des Finances Publiques au Niger ?

Depuis des années, le solde du compte des transactions courantes est déficitaire au Niger. En effet, cette dégradation est un signe fort pour notamment en ce qui concerne les capacités d'épargne d'un pays et donc des moyens à investir dans l'économie. Ainsi, le graphique suivant nous renseigne sur le déficit public du Niger depuis 2010.

Schéma 4 : Evolution des soldes du compte courant (en milliards de francs CFA)



Source : Comptes nationaux rapides, INS (2014).

L'analyse de la figure montre que le solde du compte courant se dégrade davantage. Le déficit du compte courant était de 20,6 % du PIB en 2014 contre 16,4 % en 2013 (INS, 2014). Ceci s'explique par la hausse des importations en 2014 de 6,2% (43,3 % du PIB en 2014) contre une baisse des exportations de l'ordre de 2,3 % (24,1 % du PIB en 2014). La hausse des importations est imputable à l'accroissement des achats des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Quant à la baisse des exportations, elle s'explique par la baisse des prix de matières premières, notamment le pétrole, l'uranium, l'or,...etc., qui sont tous des produits exportés par le Niger. Ainsi, l'uranium qui représente près du tiers des exportations a diminué de près de 85,6 milliards de FCFA. La hausse des importations est la conséquence des achats de biens d'équipement et des biens intermédiaires. L'évolution récente des finances publiques dégage une dégradation plus importante. En effet, concernant les importations, la dévaluation de la Naira a joué un grand rôle dans les échanges commerciaux du Niger, notamment l'accroissement des importations en provenance de ce grand pays.

Tableau 7 : Finances publiques (en pourcentage du PIB)

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes totales hors dons (en % du PIB)	14%	14%	15%	17%	18%
Recettes fiscales (en % du PIB)	13%	13%	14%	15%	16%
Dons (en % du PIB)	5%	4%	6%	8%	5%
Dépenses courantes (en % du PIB)	12%	11%	11%	13%	14%
Dépenses totales et prêts nets (en % du PIB)	21%	20%	23%	27%	28%

Source : Ministère de l'économie et des finances

Au Niger, en 2014 ; les recettes budgétaires totales ont enregistré une hausse de 13,7 % pour se situer à 714,5 milliards de francs CFA, soit 17,7 % du PIB contre 16,6 % en 2013 et 15,2 % en 2012 (Institut national de la Statistique, 2014a). Parallèlement, les dépenses totales et les prêts nets ont progressé de 12,4 % pour représenter 1 157,8 milliards de francs CFA, soit 28,7 % du PIB contre 27,1 % en 2013, portés à la fois par les dépenses courantes et les dépenses en capital. L'augmentation constante des dépenses de sécurité a entraîné une aggravation du déficit global hors dons et le déficit global dons compris pour représenter respectivement -11,0 % et -5,6 % du PIB en 2014. La pression fiscale a augmenté de 2012 à 2014 pour se situer au-dessus de la norme communautaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (17 %) (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2014b). En ce qui concerne l'année 2015, les recettes totales devraient se situer à 19,7 % du PIB contre 34,9 % pour les dépenses totales et prêts nets. Ces évolutions impliqueraient un déficit global avec dons de -4,7 % du PIB. De ce fait, le Gouvernement nigérien fait recours essentiellement aux financements concessionnels afin de préserver les acquis de l'initiative de l'allègement de la dette multilatérale. Néanmoins, le taux de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État est ainsi passé de 22,1 % du PIB en 2011 à 29,6 % en 2013, pour atteindre 39,7 % en 2014 (FMI, Rapport n° 14/168 avril 2014). Enfin, l'analyse de la viabilité de la dette du Niger par le FMI, plaçait celui-ci dans la catégorie de risque de surendettement modéré (en 2013 et 2015).

Récemment, de 2014 à 2015, les recettes budgétaires totales sont passées de 17.5% du PIB à 18.1 % du PIB, soit une hausse de 0.6%. Cette augmentation est sans doute le fruit de la croissance qui a connu une hausse de 2014 à 2015. Par contre, on remarque une baisse des recettes totales en pourcentage du PIB en 2016 du certainement a situation économique du pays peu favorable (baisse de prix de matières premières). Pour c qui est des dépenses, on observe les même constant que pour les recettes. Une baisse de 2015 à 2016 a été notée due à baisse sensible du taux de croissance et à la situation économique peu favorable du pays.

4.12 Le processus de mobilisation de ressources pour le PANGIRE

Un certain nombre d'étapes doivent être respectées pour une mobilisation efficace des ressources. Pour cela, nous avons énuméré un certain nombre de moyens non exhaustif que l'on peut mettre en œuvre conjointement ou séparément en vu de voir se réaliser une plus grande mobilisation.

4.12.1 Quelques outils de mobilisation

Dans cette partie, nous avons identifié quelques outils ou moyens de mobilisation de ressources financières en règle générale :

Les table ronde :

Les tables rondes sont les premiers outils utilisés pour une mobilisation des ressources. Elles ont l'avantage d'exposé les différents programmes ayant besoins d'être financés, mais aussi elles permettent à bailleurs d'afficher leur intérêt et leur intention pour accompagner le bénéficiaire dans la réalisation des œuvres. Cependant, il convient de noter que la capacité de mobiliser les ressources effectivement prévue, voir plus dépendant de la capacité des bénéficiaires à défendre leurs projets et à faire en sorte que les bailleurs y trouve l'intérêt de les accompagner.

Les dialogues avec les bailleurs :

Cette méthode compte beaucoup surtout quand il s'agit de continuer avec les partenaires déjà confirmés. En effet, la gestion de la communisation joue un rôle très important dans le maintien de la confiance mutuelle que les bénéficiaires et les bailleurs maintien. Il est donc indispensable de respecter les engagements pris lors des rencontres surtout par les bénéficiaires dans l'optique de voir se développer l'esprit de confiance. Dans le cas, contraire, on assiste à des suspension de financement.

L'implication du secteur privé :

Le secteur privé doit nécessairement être impliqué surtout avec les nouvelles formes de financement qui se développent, notamment les PPP. Les secteurs privés, national et/ou international, doivent être amenés à s'impliquer davantage dans l'optique de voir se réaliser les objectifs que le gouvernement s'est assigné. Aussi, il convient de noter qu'à travers le PPP les Niger a ces dernières années développé ses capacités en matière de négociation dans la PPP et dans la collaboration pour une lutte contre la pauvreté réussie. Le Récapitulatif des investissements prévus ou déjà exécutés par les neufs (09) sociétés en Partenariat avec notre pays sont résumés dans la tableau 1 suivant.

Tableau 8 : Le résumé des projets de PPP au Niger

Nom de la société	Secteur	Montant prévu à investir
Société Realimar	Infrastructure	32.276.399.780
Société Ramata	Infrastructure	31.251.540.893
Soniloga	Infrastructure	23.457.000.000
DB Immo	Infrastructure	10.535.198.200
Deapiquadro	Infrastructure	23.863.275.800
Sadubel	Infrastructure	10.973.084.775
Société Syniverse	Infrastructure - NTIC	29.694.571.592
Société ECW	Education	24.618.350.000
Deapiquadro	Education	19.000.000.000
Société Nimo	Santé	5.656.410.000
Somme		211.325.831.040

Source: " Etat des Lieux sur les contrats de PPP au Niger et leurs alignements au PDES - 2012-2015", Note technique rédigée par Yahaya Ardé Mahaman Achirou CAPED, 2015

Il ressort de ce tableau que plus de 211 milliards de nos francs sont prévus à être investis. Tous ces investissements touchent des secteurs nécessaires (santé, éducation, administration, sécurité) pour un développement émergents dans notre pays. De manière générale, les PPP ne feront que renforcer les outils de réduction de la pauvreté dans notre pays. Ainsi, dans cette partie on a tenté de voir leurs alignements avec le PDES 2012-2015⁵.

Les foires et autres activités :

Les foires et autres activités peuvent servir de cadre pour exposer les réalisations des projets et programmes mise en œuvre et de ce fait divulguer l'information concernant les avantages engendrés par les ces derniers, mais aussi regagner la confiance des populations a s'impliquer davantage dans la poursuite des activités du programme.

4.12.2 Proposition de Plan d'Action d'une Mobilisation des ressources financières pour le PANGIRE

Dans cette partie de travail, compte-tenu de la spécificité de chaque composante le PANGIRE, nous avons proposé les Actions à mener, les Responsables qui doivent suivre l'Action jusqu'à son aboutissement et les conditions à remplir/à réunir pour une mobilisation effective du PANGIRE.

4.12.2.1 Axe 1 - Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau

Cet Axe du PANGIRE, rappelons le met l'accent sur davantage de connaissance des ressources en eau. Cette phase est fondamentale à mon sens pour le PANGIRE. En effet, il va falloir connaître les ressources en eau dont-on dispose avant d'entreprendre une quelconque gestion de celles-ci. Dans cette partie, nous décrivons les Actions à mener par composantes de mobilisation, les Responsables chargés de suivre ces Actions et les conditions à réunir pour une mobilisation effective pour ce Axe 1 du PANGIRE.

⁵ YAHAYA ARDE Mahaman Achirou, "Etat des Lieux sur les contrats de PPP au Niger et leurs alignements au PDES - 2012-2015", Note technique, CAPED, 2015

Proposition pour la composante Ressources de l'Axe 1 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Identifier les fonds mondiaux mis en place pour la connaissance des ressources en eaux ;
 2. Evaluer la durabilité des ressources disponibles ;
 3. Maitriser les procédures par partenaires techniques et financiers ;
 4. Identifier les failles et renforcer les mécanismes de recherche de fonds
 5. Recadrer les textes sur la pollution (Pollueur-payeur)
 6. Encourager les PPP ;
 7. Clarifier les coûts de la responsabilité des entreprises dans la pollution lors de l'exploitation (Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
 8. S'aligner sur les principes de la déclaration de Paris.

Il est évident qu'il existe d'autres atouts non identifiés jusque-là.

- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
 1. Etat (budget) ;
 2. Partenaires financiers (WWAP, PNUE, PNUD, AFD, BM, ONG, ...etc.).
- Comme conditions à remplir pour une identification effectives des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. Volonté politique ;
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour une meilleure identification des ressources ;
 3. Parfaite implication des partenaires.

Proposition pour la composante Mécanisme de Mobilisation de l'Axe 1 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Indentification et Installation du comité de mobilisation des ressources ;
 2. Identifier et maitriser les différents mécanismes de mobilisation ;
 3. Agir rapidement dans la recherche des fonds ;
 4. Identifier les goulots d'étranglements concernant les traitements des dossiers ;
 5. Identifier les goulots d'étranglements dans la maitrise des procédures de financement des partenaires ;
 6. Maitriser les outils de facilitation d'un contrat de partenariat Public-Privé ;
 7. Imposition aux entreprises de verser à l'Etat les montants dus dans la RSE ;
 8. Développer les capacités de mobilisation des ressources prévues ;
 9. Impliquer la population locale ;
 10. APD ;
 11. Allègement de la dette.

- Comme personnes morales qui doit mener ces Actions, nous avons identifié les suivantes:
 1. L'Etat du Niger
 2. Les partenaires techniques et financiers.
- Comme conditions à remplir pour une identification effective des mécanismes de mobilisations, nous avons identifiés les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour une amélioration de la connaissance des mécanismes de mobilisation de ressources
 3. Parfaite implication des partenaires

Proposition pour la composante Fournisseurs de Ressources de l'Axe 1 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Installation d'un comité technique de suivi et de maitrise des procédures de financement du fournisseur
 2. Identifier les fournisseurs potentiels
 3. S'informer sur les fournisseurs potentiels
 4. Faciliter le dialogue avec les partenaires potentiels
 5. Faciliter la concurrence dans l'application des appels d'offres
 6. Faciliter la création des entreprises privées dont le but est de valoriser les ressources en eau
 7. Impliquer la population locale
- Comme personnes morales qui doit mener ces Actions, nous avons identifié les suivantes:
 1. L'Etat du Niger
 2. Les partenaires techniques et financiers (WWAP, PNUE, PNUD, BM, AFD, ONG, ...etc.)
 3. Le secteur privé
- Comme conditions à remplir pour une identification effective des mécanismes de mobilisations, nous avons identifiés les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour un bon partenariat

4.12.2.2 [Axe 2 - Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et Développement des activités socio-économiques](#)

Cet Axe du PANGIRE vise deux objectifs: (i) la mobilisation et la valorisation des ressources naturelles et (ii) le développement des activités socio-économique. Cette étape vient après celle consacrée à la connaissance des ressources en eau qui concerne l'Axe 1 du PANGIRE. Dans cette partie, nous décrivons les Actions à mener par composantes de Mobilisation des Ressources (Ressources, mécanismes de mobilisation et les fournisseurs

de ressources), les Responsables chargés de suivre ces Actions et les conditions à réunir pour une mobilisation effective pour ce Axe 2 du PANGIRE.

Proposition pour la composante Ressources de l'Axe 2 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Identifier les fonds mondiaux destinés à la mobilisation et à la valorisation des ressources naturelles
 2. Evaluer la durabilité des ressources disponibles
 3. Maitriser des procédures par partenaires techniques et financiers
 4. Identifier les failles et renforcer les mécanismes de recherche de fonds
 5. Faciliter l'application des textes en matière de mobilisation et valorisation des ressources
 6. Faciliter la création des entreprises ayant pour but de valoriser les ressources naturelles
 7. Imposer aux entreprises de verser à l'Etat les montants dus aux RSE
 8. Faire payer aux pollueurs les effets de leurs pollutions
 9. Encourager les PPP
 10. Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
 11. S'aligner aux principes de la déclaration de Paris

- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes :
 1. Etat (Budget)
 2. Partenaires financiers (PNUE, PNUD, WWAP, AFD, BM, ONG, ...)

- Comme conditions à remplir pour une identification effectives des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. *Renforcement du cadre institutionnel et technique pour une meilleure identification des ressources*
 3. *Parfaite implication des partenaires*

Proposition pour la composante Mécanisme de Mobilisation de l'Axe 2 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Indentification et Installation du comité de mobilisation de ressources
 2. Identifier et maitrise des différents mécanismes de mobilisation
 3. Agir rapidement dans la recherche des fonds
 4. Identifier les goulots d'étranglements dans la lenteur concernant les traitements des dossiers
 5. Identifier les goulots d'étranglements dans la maitrise des procédures de financement des partenaires
 6. Maitriser les outils de facilitation d'un contrat de partenariat Public-Privé

7. APD

8. Allègement de la dette

- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
 1. L'Etat en collaboration
 2. Les partenaires techniques et financiers
- Comme conditions à remplir pour une identification effective des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour une mobilisation et valorisation des ressources naturelles
 3. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour un développement des activités socio-économiques
 4. Parfaite implication des partenaires

Proposition pour la composante Fournisseurs de ressources de l'Axe 2 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Installation d'un comité technique de suivi et de maîtrise des procédures de financement du fournisseur
 2. Identifier les fournisseurs potentiels
 3. S'informer sur les fournisseurs potentiels
 4. Faciliter le dialogue avec les partenaires potentiels
 5. Faciliter la concurrence dans l'applications des appels d'offres
 6. Faciliter la création des entreprises privées dont le but est de valoriser les ressources en eau
 7. Impliquer la population locale
- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
 1. Etat
 2. Les partenaires techniques et financiers (WWAP, PNUE, PNUD, BM, AFD, ONG, ...etc.)
 3. Le secteur privé
- Comme conditions à remplir pour une identification effective des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour un bon partenariat

4.12.2.3 Axe 3 - Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique

Cet Axe du PANGIRE vise le Préservation de l'environnement et le développement de la résilience au changement climatique. Cet Axe du PANGIRE traite exclusivement de l'environnement et de sa gestion. Dans cette partie, nous décrivons les Actions à mener par composantes de Mobilisation des Ressources (Ressources, mécanismes de mobilisation et les fournisseurs de ressources), les Responsables chargés de suivre ces Actions et les conditions à réunir pour une mobilisation effective pour ce Axe 3 du PANGIRE.

Proposition pour la composante Ressources de l'Axe 3 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Identifier les fonds mondiaux destinés à la préservation de l'environnement et au développement de la résilience au changement climatique
 2. Evaluer la durabilité des ressources disponibles
 3. Maitriser des procédures par partenaires techniques et financiers
 4. Identifier les failles et renforcer les mécanismes de recherche de fonds
 5. Faciliter l'application des textes en matière de mobilisation et valorisation des ressources
 6. Faciliter la création des entreprises ayant pour but de valoriser les ressources naturelles
 7. Imposer aux entreprises de verser à l'Etat les montants dus aux RSE
 8. Faire payer aux pollueurs les effets de leurs pollutions
 9. Encourager les PPP
 10. Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

S'aligner aux principes de la déclaration de Paris

- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
 1. Etat (Budget)
 2. Partenaires techniques et financiers (PNUE, USAID, WWAP, AFD, BM, ONG, ...)
- Comme conditions à remplir pour une identification effectives des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour une meilleure identification des ressources
 3. Parfaite implication des partenaires

Proposition pour la composante Mécanisme de Mobilisation de l'Axe 3 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Indentification et Installation du comité de mobilisation de ressources

2. Identifier et maitrise des différents mécanismes de mobilisation
 3. Agir rapidement dans la recherche des fonds
 4. Identifier les goulots d'étranglements dans la lenteur concernant les traitements des dossiers
 5. Identifier les goulots d'étranglements dans la maitrise des procédures de financement des partenaires
 6. Maitriser les outils de facilitation d'un contrat de partenariat Public-Privé
 7. APD
 8. Allègement de la dette
- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
1. L'Etat en collaboration
 2. les partenaires techniques et financiers
- Comme conditions à remplir pour une identification effectives des ressources, nous avons identifié les points suivants:
1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique destinés à préserver l'environnement et au développement de la résilience
 3. Parfaite implication des partenaires

Proposition pour la composante Fournisseurs de ressources de l'Axe 3 du PANGIRE

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
1. Installation d'un comité technique de suivi et de maitrise des procédures de financement du fournisseur
 2. Identifier les fournisseurs potentiels
 3. S'informer sur les fournisseurs potentiels
 4. Faciliter le dialogue avec les partenaires potentiels
 5. Faciliter la concurrence dans l'application des appels d'offres
 6. Faciliter la création des entreprises privées dont le but est de valoriser les ressources en eau
 7. Impliquer la population locale
- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
1. Etat
 2. Les partenaires techniques et financiers (WWAP, PNUE, PNUD, BM, AFD, ONG, ...etc.)
 3. Le secteur privé

- Comme conditions à remplir pour une identification effective des ressources, nous avons identifié les points suivants:

1. Volonté politique
2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour un bon partenariat

4.12.2.4 **Axe 4 - Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des Capacités**

Cet Axe du PANGIRE vise deux objectifs: (i) l'amélioration de la gouvernance de l'eau et (ii) le renforcement des capacités. Cet Axe du PANGIRE traite exclusivement de la gouvernance de l'eau notamment dans le cadre de l'exploitation de cette ressource et, elle traite aussi du renforcement des capacités bien entendu dans la gouvernance de cette ressource. Dans cette partie, nous décrivons les Actions à mener par composantes de Mobilisation des Ressources (Ressources, mécanismes de mobilisation et les fournisseurs de ressources), les Responsables chargés de suivre ces Actions et les conditions à réunir pour une mobilisation effective pour ce Axe 4 du PANGIRE.

Proposition pour la composante Ressources de l'Axe 4 du PANGIRE

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Identifier les fonds mondiaux destinés à la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités
 2. Evaluer la durabilité des ressources disponibles
 3. Maîtriser des procédures par partenaires techniques et financiers
 4. Identifier les failles et renforcer les mécanismes de recherche de fonds
 5. Faciliter l'application des textes en matière de mobilisation et valorisation des ressources
 6. Faciliter la création des entreprises ayant pour but de valoriser les ressources naturelles
 7. Faire payer aux pollueurs les effets de leurs pollutions
 8. Encourager les PPP
 9. Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
 10. S'aligner aux principes de la déclaration de Paris
- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
 1. Budget de l'Etat
 2. Partenaires financiers
 3. PPP
- Comme conditions à remplir pour une identification effective des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. volonté politique

2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour une meilleure identification des ressources
3. Parfaite implication des partenaires

Proposition pour la composante Mécanisme de Mobilisation de l'Axe 4 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Identification et Installation du comité de mobilisation de ressources
 2. Identifier et maitrise des différents mécanismes de mobilisation
 3. Agir rapidement dans la recherche des fonds
 4. Identifier les goulots d'étranglements dans la lenteur concernant les traitements des dossiers
 5. Identifier les goulots d'étranglements dans la maitrise des procédures de financement des partenaires
 6. Maitriser les outils de facilitation d'un contrat de partenariat Public-Privé
 7. Imposition aux entreprises de verser à l'Etat les montants dus dans la RSE
 8. Développer les capacités de mobilisation des ressources prévues
 9. Impliquer la population locale
 10. APD
 11. Allègement de la dette
- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
 1. L'Etat en collaboration
 2. les partenaires techniques et financiers
- Comme conditions à remplir pour une identification effectives des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour une amélioration de la gouvernance de l'eau et le renforcement des capacités
 3. Parfaite implication des partenaires

Proposition pour la composante Fournisseurs de ressources de l'Axe 4 du PANGIRE :

- Comme Actions à mener, nous avons identifié quelques une non-exhaustives dont voici les plus importantes:
 1. Installation d'un comité technique de suivi et de maitrise des procédures de financement du fournisseur
 2. Identifier les fournisseurs potentiels
 3. S'informer sur les fournisseurs potentiels
 4. Faciliter le dialogue avec les partenaires potentiels
 5. Faciliter la concurrence dans l'applications des appels d'offres

6. Faciliter la création des entreprises privées dont le but est de valoriser les ressources en eau
 7. Impliquer la population locale
- Comme personne morale qui doit mener ces Actions nous avons identifié les suivantes:
 1. L'Etat
 2. Les partenaires techniques et financiers (WWAP, PNUE, PNUD, BM, AFD, ONG, ...etc.)
 3. Le secteur privé
 - Comme conditions à remplir pour une identification effective des ressources, nous avons identifié les points suivants:
 1. Volonté politique
 2. Renforcement du cadre institutionnel et technique pour un bon partenariat

4.12.3 Analyse des risques dans la mobilisation des ressources

Il n'existe aucune stratégie de mobilisation de ressources à zéros risques. En effet, des insuffisances dans la mise en œuvre peuvent voir échouer une stratégie de mobilisation pourtant bien formulée. Les principales défaillances, entre autres, énumérées dans les pays à faible revenus sont les suivantes: (1) le manque d'information, (2) les retards de déboursements, (3) fonctionnaires nationaux accaparés, (4) mauvaise maîtrise des procédures de donneurs, (5) système et priorités dictés par les donneurs,...etc.

Tous ces éléments convergent vers des risques de voir se désagréger les Plans. Comme risque nous avons, entre autres, recensés les suivants:

Risques liés à une faible adhésion des acteurs :

Une mobilisation des ressources doit susciter l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de sa mise en œuvre. Les chances de réussite de la mise en œuvre de ce Plan tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en synergie, à tous les niveaux et dans tous les compartiments de la société.

Risques de catastrophes naturelles

La récurrence des sécheresses constitue au Niger un risque majeur compromettant les capacités de production agricole et donc compromettre les recettes internes de l'Etat. Cette situation amène l'Etat à revoir à la baisse ces interventions dans le financement du Programme.

Risques d'insécurité :

L'insécurité régionale dans laquelle évolue le Niger pour les gouvernements à injecter plus dans la sécurité (achats d'armements, financement des patrouilles,...) plutôt que dans les secteurs sociaux.

Risques liés à la conjoncture internationale et régionale :

La dégradation de la conjoncture internationale et régionale constitue un risque compte tenu du fait que le Niger a une économie ouverte sur le reste du monde dont dépendent ses exportations et ses importations de produits essentiels à son développement.

Risques sociopolitiques

La dégradation de la situation sociopolitique constitue aussi un risque potentiel dans la réalisation de cette mobilisation des ressources. La gestion de ces risques doit passer par le gouvernement à travers les différentes institutions mises en place à cet effet. Les institutions au menu desquelles on peut citer: le CESOC, le médiateur, Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS) , les acteurs religieux,...etc.

Risques liés à la non maîtrise des procédures des donneurs :

La non maîtrise des procédures constitue un réel obstacle à la mobilisation des ressources. Il est donc nécessaire que les acteurs nationaux en charge de cette mobilisation s'approprient et maîtrisent ces procédures.

Conclusion sur la mobilisation des ressources

Au vu de tout ce qui précède, il est nécessaire que les acteurs appelés à mettre en œuvre cette mobilisation de ressources financières de bien prendre en compte les opportunités et les avantages qui se présentent en eux, mais aussi tenir compte des risques dans leurs prises de décisions.

ANNEXES

Tableau 9 : Le financement du développement - quelques portes d'entrée sur Internet

Organisations Internationales	Missions	Contacts
Financing for Development Office, United Nations	Créé en 2002, à la suite de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, ce secrétariat a pour but de faciliter la mise en place et le suivi des accords et des engagements formulés lors de la conférence. Son site, en langue anglaise, a comme objectif de mettre à disposition des informations sur le processus de suivi du « Consensus de Monterrey ». On y trouve principalement les résolutions, rapports et autres publications des Nations unies portant sur le financement du développement, et ceci en plusieurs langues.	3< http://www.un.org/esa/ffd > (anglais)
Gender Responsive Budgeting, United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)	Inauguré en 2001, ce portail soutenu, entre autres, par le Fonds des Nations unies pour les femmes (UNIFEM) a fait peau neuve en 2007. Le but du site est de sensibiliser les acteurs du développement à l'approche genre dans les processus budgétaires.	< http://www.gender-budgets.org > (anglais, français et espagnol)
Development Assistance Committee (DAC), Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)	Le Comité d'aide au développement (CAD) est l'organe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) chargé des questions de coopération au développement. Plusieurs départements de l'organisation ont affaire à la problématique du financement du développement.	< http://www.oecd.org/dac > (anglais et français)
World Bank	Le rapport annuel <i>Global Development Finance</i> , publié par la Banque mondiale, porte	< http://www.worldbank.org >

Organisations Internationales	Missions	Contacts
	sur « le financement du développement dans le monde » et traite chaque année d'un nouveau thème s'y rattachant. Il se propose principalement d'établir un diagnostic des flux récents de capitaux en direction des pays en développement et d'imaginer leurs perspectives futures.	
Union européenne		< http://europa.eu >
United States Agency for International Development (USAID)		< http://www.usaid.gov >
Canadian International Development Agency (CIDA)		< http://www.acdi-cida.gc.ca >
World Economic Forum (WEF)	Le site met en avant les partenariats public-privé (PPP) et les investissements privés comme outils de développement potentiels.	< http://www.weforum.org >
European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)	54Ce réseau d'ONG européennes propose notamment un suivi et une analyse de la quantité et de la qualité de l'aide publique au développement (APD) allouée par l'Union européenne et ses Etats membres.	< http://www.concordeurope.org >
Coordination Sud	52Ce portail des ONG françaises actives dans la solidarité internationale permet notamment de se tenir au courant de l'actualité des questions de financement du développement.	< http://www.coordinationsud.org >

QUATRIÈME PARTIE : LE DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU PANGIRE.

5. INTRODUCTION DE LA PARTIE 4

Dans le processus de mise en œuvre d'une opération il s'avère toujours nécessaire de s'assurer d'une programmation conséquente qui tient compte du délai d'exécution et des moyens (humains, financiers et matériels) disponibles. Pendant la mise en œuvre, il est important de faire régulièrement le point pour situer le niveau de sa réalisation, identifier les écarts et / ou les prévenir et les corriger. C'est de cette préoccupation que découle l'intérêt d'un système de suivi-évaluation.

En effet, les différentes actions à mener dans le cadre du PANGIRE feront l'objet d'un S&E destiné à suivre l'exécution de toutes les activités (contrôle et surveillance, inspection), à évaluer la participation des différents acteurs (comparaison des objectifs fixés avec les résultats obtenus, taux de réalisation), et à apprécier l'impact des projets, en particulier sur l'amélioration des cadres et instruments de gestion des ressources en eau dans l'ensemble du pays (audits internes et externes). Le S&E repose sur un dispositif spécifique structuré à trois niveaux : national, régional et local et se base sur l'existant.

5.1 Objectifs du système de suivi-évaluation

Le système de programmation, de suivi et d'évaluation vise à :

- fixer des objectifs partagés, réalistes et clairement exprimés, par activité ;
- mesurer les écarts par rapport aux prévisions ;
- identifier les situations problématiques qui peuvent compromettre l'atteinte des objectifs du programme ;
- proposer des mesures correctives et/ou des alternatives ;
- restituer les informations de suivi et d'évaluation sous forme de rapports pour une meilleure instruction des partenaires du programme.

5.2 Mécanismes d'un système de suivi-évaluation

Un système de suivi-évaluation performant, est basé sur trois mécanismes interdépendants que sont : la planification, le suivi, et l'évaluation.

5.2.1 Principes de la planification

La planification est un processus d'élaboration de plans détaillés, par lequel un projet/programme définit son orientation générale pour en tirer des programmes d'activités. La planification précède l'action. Elle met en relief la notion de «prévision» pour aboutir à la prise de décisions les plus appropriées par rapport au futur. De ce fait, elle permet au projet de trouver une réponse qui s'adapte aux préoccupations de son environnement, pour tendre vers l'efficacité, notamment grâce à la mise en cohérence des moyens (matériels, financiers, et humains), des décisions et des informations appropriées. La planification du PANGIRE se déclinera par rapport à ses composantes et aux actions prévues pour sa mise en œuvre.

5.2.2 Principes du suivi

Le suivi ou processus continu de collecte et de traitement de l'information est un mécanisme de surveillance interne basé sur une «approche par indicateur». Le suivi est devenu monnaie courante à cause de la fréquence accrue d'écart entre les résultats obtenus et ceux

attendus. Le suivi ou monitoring fait partie intégrante de la phase d'exécution d'un projet/programme en ce sens qu'il fournit la retro-information. Il permet d'identifier les problèmes immédiats et leurs solutions. Le suivi permet de vérifier les aspects liés à l'avancement du projet par rapport au plan d'exécution, aux difficultés, aux problèmes, et aux mécanismes d'adaptation. L'on retrouve généralement trois (3) types de suivi :

Suivi des réalisations :

C'est un instrument essentiel pour organiser les activités conformément au programme de travail et pour veiller à ce que les ressources soient à la disposition des acteurs en temps opportun. Cette activité inclut entre autre le suivi des contrats ou convention avec des prestataires de service (services techniques, ONG partenaires par exemple) qui jouent des rôles majeurs dans la réalisation des activités du projet/programme. Les informations sont présentées sous forme de tableaux comparatifs des activités prévues avec celles réalisées, accompagnés des explications des écarts.

Suivi des performances :

Ce suivi se base sur les principaux indicateurs des effets tels que détaillés dans la matrice des indicateurs et le cadre logique. Le suivi de performance fait référence aussi bien aux indicateurs physiques que financiers, organisationnels et autres.

Suivi des impacts :

Ce suivi repose sur des indicateurs d'impacts préalablement définis dans le cadre de référence ou la matrice des indicateurs du projet/programme. Les indicateurs d'impact traduisent les changements induits par l'exécution du projet sur la population bénéficiaire et son environnement.

5.2.3 Principes d'évaluation

L'évaluation est un processus plus complet que le suivi, en termes de collecte, et de traitement de l'information pour analyser profondément le projet et ses résultats. L'évaluation permet à travers des indicateurs préalablement identifiés, d'apprécier la relation qui existe entre les activités et les objectifs, la pertinence de ces derniers, les niveaux atteints et à quels coûts. En plus de l'aspect pédagogique, l'évaluation joue deux fonctions essentielles : l'appui interne à la gestion et le contrôle. Selon que le besoin provient du bailleur de fonds ou de l'Unité de coordination, l'évaluation est dite externe ou interne.

Evaluation interne :

Elle consiste en des appréciations participatives réalisées de façon périodique par les acteurs du programme. Elle permet d'apprécier si les activités réalisées ou à réaliser permettent d'atteindre les objectifs assignés au projet.

Evaluation externe :

Les évaluations externes sont de trois types :

- **l'évaluation ex ante** : elle précède la mise en œuvre du projet. Elle analyse la viabilité des actions prévues. Elle est à la base de la déclinaison des objectifs et des activités à mettre en œuvre conformément aux contraintes identifiées ;
- **l'évaluation à mi-parcours** : elle, est généralement demandée par le bailleur de fonds et l'emprunteur, pour vérifier si le projet conserve sa pertinence et son efficacité ;

- *l'évaluation finale* : elle intervient à la fin du projet. Elle permet de s'assurer de la nature des effets induits des réalisations. Elle peut intervenir juste après l'achèvement du projet ou quelques années plus tard (évaluation ex-post).

5.3 Description du système de programmation et de suivi évaluation des activités du PANGIRE

5.3.1 Programmation

Toute programmation du PANGIRE suppose que les actions sont identifiées et mises en œuvre en rapport d'une part, à un cadre programmatique national – le Plan de Développement Economique et Social couvrant la période 2012-2015 (PDES), à une Politique sectorielle ou stratégie spécifique ici le PNAEPA et en collaboration avec les services techniques de l'Etat et, d'autre part, aux plans de développement économique régionaux (UEMOA, CEDEAO, ABN, CBLT), en faisant ressortir clairement la contribution du secteur de l'eau au développement socioéconomique.). De ce fait, il est réservé une place de choix aux services techniques de l'Etat qui en constituent la cheville ouvrière et donc des partenaires de première position. Aussi, le dispositif de programmation et de suivi évaluation suivra-t-il cette approche avec les Directions régionales, départementales de l'hydraulique, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement. C'est dans cette perspective qu'elles seront partenaires de premier choix dans la gestion du programme en contribuant à l'élaboration des planifications.

La programmation des activités est ici envisagée aux différents niveaux de la structuration des services techniques des directions régionales aux services communaux en passant par les départementaux. Ainsi, la programmation viserait des objectifs clairement exprimés (de préférence en termes quantitatifs et même qualitatifs). Elle se fera annuellement au regard du contexte du programme et de la structuration des acteurs :

- i) **Au plan national** : l'Unité de Gestion du Projet (sous le contrôle du SP/PANGIRE) assure le suivi au quotidien de toutes les actions grâce à ses équipes et relais sur le terrain. L'UGP assure le suivi périodique des différents acteurs (services techniques et la société civile partenaires) chargés de la mise en œuvre des activités du programme ; elle doit consolider ces différents rapports et produire de rapports périodiques et de l'état d'avancement des indicateurs. Elle intervient pour apporter des correctifs nécessaires ou donner des directives pour contourner ou réduire les contraintes qui entourent certaines opérations, de façon à améliorer la poursuite du processus de mise en œuvre. Elle produira un **Rapport annuel** sur le suivi, l'analyse et la présentation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PANGIRE ainsi que les contraintes éventuellement décelées et les moyens d'y faire face. Il s'analyse en un instrument d'aide à la décision qui est soumis aux autorités de tutelle (le MHA, le CNP et le Cadre de concertation Etat/Partenaires techniques et financiers) pour être amendé et validé. Il servira de base au Rapport sur le développement du secteur de l'eau que le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) doit présenter chaque année au Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine, conformément aux recommandations de la Déclaration de Sharm El Sheikh (Juillet 2008) relative à l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs sur l'eau et l'assainissement en Afrique.

En outre, l'UGP produira une évaluation interne à mi-parcours de chaque phase quinquennale du projet (tous les 30 mois) et une évaluation finale de chaque phase du projet (tous les 5 ans). Cette évaluation fera ressortir les résultats obtenus afin de tirer des enseignements et de se doter d'informations précises permettant l'élaboration de recommandations pour la définition de nouveaux programmes ou projets, ou l'introduction d'ajustements afin de surmonter les difficultés rencontrées. Sur la base de ces évaluations, des modifications du PANGIRE pourraient éventuellement être obtenues en accord avec toutes les parties prenantes.

- ii) **Au plan régional :** La Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (CREA) reçoit les Rapports annuels des communes de son Ressort. Sur cette base, elle produit un Rapport de synthèse qui sera validé lors d'une rencontre avec les Maires de la région. **Le rapport régional final**, au-delà de la synthèse des rapports communaux, dégagera ses propres appréciations sur la mise en œuvre du PANGIRE dans la région. Ce rapport (50 pages maximum) sera transmis au Comité National de Pilotage du PANGIRE qui devra alors examiner le fonctionnement d'ensemble du processus au niveau national et se prononcer sur les éventuels réajustements à opérer. Les travaux du CNP seront transmis au SP/PANGIRE par le canal du MH/A. On notera que **les services techniques régionaux assurent le suivi périodique des services techniques départementaux et la consolidation des rapports des départements d'intervention en fonction des planifications initiales.**
- iii) **Au plan communal :** La commune est responsable du **suivi et du contrôle technique** (qualité de l'eau, fonctionnement adéquat et durable des équipements et installations hydrauliques, approbation des entreprises de maintenance ou de réparation, etc.) de la gestion de l'eau assurée par les AUSPE et les CGPE. La commune doit notamment, **assurer le Suivi de la dynamique au niveau des villages d'intervention à travers les activités en matière d'utilisation de l'eau surtout dans le cadre de l'appui/conseil et production de rapports périodiques en fonction des planifications initiales.** Elle doit compiler tous les documents à elle transmis par les organisations de base, complétés de ses propres observations, et les transmettre au niveau de la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement prévue par le Code de l'eau. Ce **Rapport qui sera annuellement élaboré** par la commune sous la responsabilité du Maire, fera ressortir l'état des activités planifiées dans la commune en relation avec le PANGIRE, le niveau d'exécution et d'engagement des acteurs, l'état des infrastructures hydrauliques, les bénéfices sociaux engrangés par la mise en œuvre du PANGIRE, les contraintes relevées, et les améliorations souhaitées. Ce rapport ne doit pas dépasser 30 pages.
- iv) **Au niveau des organisations de base :** Le CGPE doit établir et adresser ses états de gestion à la commune. On rappellera que le CGPE assure aussi la gestion des installations en vertu de la convention de délégation du service public de l'eau de la pompe à motricité humaine ou du puits qui le lie à la commune. Le CGPE doit notamment soumettre à la commune :
 - **Une fiche mensuelle** qui présente les résultats financiers et techniques de la gestion du mois écoulé ;
 - **Un rapport annuel d'activités technique et financier** sur les résultats de l'exercice écoulé accompagné du compte d'exploitation ;

Le programme annuel précisera les objectifs opérationnels, exprimera les activités et tâches nécessaires à la réalisation de ces objectifs, déterminera les chronogrammes d'exécution et estimera les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

La programmation repose sur deux activités à savoir : le pré-bilan annuel d'exécution de l'exercice en cours et la programmation annuelle de l'exercice prochain.

5.3.2 Procédures

Elles consistent à l'établissement du bilan de l'exercice écoulé et à l'élaboration d'un programme de travail et d'un budget pour l'exercice à venir.

Bilan annuel d'exécution :

L'étape de la programmation démarre avec l'établissement du bilan trimestriel d'exécution du projet des trois derniers mois écoulés s'il est la continuité d'une phase précédente.

- Pré-bilans communaux et départementaux :

Sur la base des informations physiques et financières régulièrement recueillies auprès des organisations de base bénéficiaires (comités de gestion par exemple) et auprès des services techniques concernés et enregistrées par les responsables communaux, une ébauche de bilan par résultat est élaborée.

Cette ébauche est validée par une réunion des communes d'intervention au niveau de chaque département avec la participation des représentants des organisations de base bénéficiaires (comités de gestion par exemple) et des autres acteurs identifiés et dont la participation s'avère nécessaire.

- Pré-bilan du programme :

Les pré-bilans des départements sont consolidés dans un document unique par les Directions régionales de l'Hydraulique et envoyés à l'Unité de coordination du programme. Ce document est soumis aux observations et amendements aux autres cadres de l'Unité de coordination et aux partenaires de mise en œuvre.

Une réunion présidée par le coordonnateur du programme et regroupant les départementaux et les responsables de l'Unité de coordination sera organisée pour valider le projet de bilan annuel du projet.

- Bilan annuel du programme :

La version définitive du bilan annuel d'exécution intervient après l'intégration des amendements, observations et recommandations du comité de pilotage du programme ou une autre instance mise en place à cet effet.

Le bilan annuel d'exécution retrace les réalisations physiques et financières, et les performances enregistrées. Il explique les écarts constatés, relève les difficultés et les problèmes rencontrés, envisage des correctifs et des solutions et enfin indique les recommandations idoines pour l'exécution optimale du programme. Il sert d'outil pour la programmation des activités de l'année suivante.

Programmation trimestrielle :

Sur la base des bilans d'exécution passés, particulièrement celui de l'année précédente, les départementaux proposent leurs programmes pour l'année à venir. Ces programmes

résultent de l'examen des demandes exprimées par les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre, et tiennent compte des avis et observations des partenaires.

Une fois finalisés les programmes départementaux sont transmis aux services techniques régionaux de l'Hydraulique. Ces programmes régionaux sont transmis à l'Unité de coordination pour consolidation.

Une réunion se tiendra pour valider cette programmation annuelle. Son objectif est d'améliorer le processus de mise en œuvre des activités du programme afin qu'il contribue au mieux à la réalisation des attentes des bénéficiaires du projet tout en tenant compte des capacités financières, matérielles, et humaines de celui-ci, ainsi que les éventuelles contraintes institutionnelles et organisationnelles qui contrarieraient l'exécution des activités.

Le projet de programme techniquement mis au point, est soumis à l'examen et l'approbation du comité de pilotage ou de tout autre instance mise en place à cet effet, au regard de l'état d'avancement du projet avant qu'il ne soit transmis en cas de nécessité au bailleur pour avis de non objection.

5.3.3 Outils de la programmation

Les outils consacrés à la programmation résultent du cadre logique et du plan d'exécution. Ces outils sont :

- *Les fiches de planification opérationnelle* : elles servent de supports de base pour la programmation des activités par les communaux et les départementaux. Elles retracent l'identité de l'activité, les indicateurs et données physiques et financières ainsi que les différentes imputations par rubrique et par catégorie de dépense ;
- *Les fiches consolidées de planification opérationnelle* : permettent de visualiser sur des tableaux de synthèse la situation par commune, par département et par région.

Cette programmation se fera au début de chaque année.

5.3.4 Acteurs de la programmation

L'activité de programmation implique plusieurs partenaires, qui ont chacun des responsabilités précises. Dans le cadre du programme du PANGIRE, il s'agit de :

- les usagers de l'eau au niveau communautaire, les OCB ;
- les directions départementales de l'Hydraulique, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement ;
- les directions régionales de l'Hydraulique, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement ;
- les OSC œuvrant dans le domaine de l'hydraulique.

Chaque partenaire est tenu d'établir un bilan complet des activités qu'il a réalisées au cours de l'exercice écoulé. Sur la base de ce bilan cumulé des réalisations passées et des prévisions contenues dans les protocoles d'accord, les partenaires proposent un programme d'activités pour la prochaine année.

Les responsables régionaux, départementaux et communaux: chaque région et département proposent un programme en prenant en compte les réalisations faites, les demandes exprimées par les organisations de base bénéficiaires.

L'Unité de coordination du projet : elle propose au comité de pilotage un projet de programme d'activités pour l'année à venir, aussi bien dans sa dimension physique, que financière et calendaire.

Le comité de pilotage : il approuve le bilan du trimestre écoulé et adopte le programme d'activités du trimestre prochain.

5.3.5 Produits de la programmation

Le processus de la programmation aboutit à l'élaboration de deux produits :

- Le Programme de Travail annuel ou planification opérationnelle (PO) : il est élaboré par l'Unité de coordination du programme sur la base des propositions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités et des organisations de base. Il est ensuite validé par le comité de pilotage du projet ou une autre instance prévue pour ce processus ;
- Le Programme d'Activités annuel : les départementaux et l'Unité de coordination élaborent chacun son programme annuel d'Activités sur la base de la planification opérationnelle du programme. Ainsi, les départementaux élaboreront des programmes annuels d'activités en s'inspirant du plan global du projet et de l'évolution des activités sur le terrain. L'Unité de coordination aura en charge l'harmonisation et la consolidation à l'issue de la réunion annuelle qui sera organisée à cet effet.

5.4 Suivi

On peut prévoir dans le cadre du PANGIRE, deux types de suivis : un suivi interne et un suivi externe.

5.4.1 Suivi interne

Le suivi interne est perçu sous trois (3) angles : un suivi des prestataires à travers les conventions, un suivi d'exécution, et une évaluation participative des effets.

Ces trois activités sont réalisées sous la responsabilité de l'Unité de coordination en collaboration avec les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des actions du programme.

Suivi des prestataires :

Le recrutement des prestataires (entreprises, bureau d'études, OSC) doit obéir à des critères objectifs de compétence, convenus de commun accord avec les bailleurs. Le programme doit s'assurer que :

- tous les critères ayant conduit à la sélection des prestataires, sont observés pendant l'exécution des activités, et ;
- toutes les dispositions convenues dans les contrats ou conventions de partenariat sont strictement appliquées.

Des fiches de suivi des prestataires sont élaborées par le responsable «Suivi-évaluation» de l'Unité de coordination du programme en rapport avec ses collègues responsables (responsables administratifs et financiers).

Suivi d'exécution des activités :

Le suivi d'exécution des activités a pour objet, le suivi du niveau des réalisations du point de vue quantitatif, qualitatif, financier et calendaire. Il doit permettre de répondre à la question de savoir si le volume d'activités réalisé à telle période est conforme aux prévisions fixées lors de l'étape de programmation. Le suivi d'exécution implique également la mesure de la performance de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme.

A travers les différentes étapes du déroulement du suivi d'exécution, les acteurs impliqués, la nature des informations manipulées, les outils utilisés, et les procédures à respecter sont ci-dessous indiquées :

Etape 1 : Collecte des données. :

Cette étape est assurée par les agents d'encadrement des prestataires chargés de l'exécution ou du contrôle des actions du programme et des services techniques. En effet, les agents des services techniques doivent être chargés des tâches de remplissage régulier des fiches de collecte des données.

Les outils les plus couramment utilisés sont des fiches de collecte de données. Elles sont conçues de manière à ce qu'elles gardent la même configuration avec les formulaires de saisie informatisés. Il y a deux catégories de fiches à savoir :

- la fiche de suivi des réalisations physiques et financières par composante qui permet de recueillir en face des prévisions, les réalisations correspondantes sur la base des indicateurs de réalisation appropriés ;
- la fiche de suivi de la situation financière permet de recueillir les informations sur le budget alloué, les décaissements, les engagements (sur la base des informations fournies par la comptabilité du programme).

D'autres outils tels que le cahier de prise de notes seront également utilisés. Les cahiers de notes sont des supports utilisés par tous les acteurs quel que soit leur niveau d'intervention pour consigner toutes les informations dites primaires. La configuration et le style de prise de notes ne sont pas standardisés. Les acteurs ont l'initiative de la façon et du contenu des prises de notes. C'est un outil personnalisé, mais il arrive que pour une catégorie d'acteurs (OCB par exemple), que le mode de consignation des informations soit structuré.

Les prestataires ou les partenaires ayant en charge la collecte des données se doivent de mettre en place un dispositif de suivi d'exécution approprié. Cette disposition doit être clairement annoncée dans les protocoles d'accord qui les lient avec le programme.

La collecte des données se fait selon une fréquence indiquée dans chaque outil et donne lieu à l'élaboration d'un compte rendu des activités qui est transmis en même temps que les fiches de collecte à l'Unité de coordination.

Etape 2 : Saisie et traitement des données dans le cadre d'un système informatisé ou dépouillement manuel :

Les fiches de collecte de données sont saisies dans la base de données du projet au niveau du responsable suivi évaluation. L'opération de traitement, est effectuée aux niveaux du suivi évaluation de l'Unité de coordination. Elle consiste d'une part, à réaliser des comparaisons entre les prévisions annuelles et les réalisations effectives à date et d'autre part, à établir des tableaux d'analyse croisée qui permettent d'apprécier le comportement des données relatives au plan analytique, budgétaire, financier, calendaire etc.

Ces différentes analyses donnent lieu à l'identification des écarts importants, la recherche des explications ou justifications plausibles et la formulation des mesures correctives. Pour ce faire, il y a lieu de déterminer, pour chaque indicateur le niveau à partir duquel un écart sera considéré comme suffisamment important pour que l'activité concernée soit sous surveillance ou fasse l'objet d'actions correctives.

Etape 3 : Diffusion des informations :

Au terme du traitement des données, le responsable suivi-évaluation de l'Unité de coordination élabore le draft du rapport d'activités à date c'est à dire en fin de l'année et le soumet à l'appréciation du Responsable du programme avant sa diffusion ou sa transmission aux bailleurs et des partenaires de mise en œuvre.

Evaluations participatives

Les évaluations participatives consistent à organiser chaque trimestre ou semestre sous la présidence du responsable de suivi évaluation, une mission conjointe comprenant les responsables des services techniques partenaires et l'Unité de coordination du programme et les représentants des bénéficiaires (populations, comités de gestion de l'eau etc). L'objectif d'une telle évaluation est de porter un regard croisé sur la quantité et la qualité des réalisations de terrain, le niveau de fonctionnalité des différentes organisations appuyées par le programme, sur le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires afin de juger les résultats enregistrés.

La finalité de cette activité est de compléter et d'approfondir les informations collectées à travers le suivi d'exécution pour apprécier davantage la performance du programme en général et les effets directs et indirects induits.

Par ailleurs, l'évaluation participative telle que proposée, poursuit un but pédagogique et s'inscrit dans les actions de renforcement de capacités des partenaires et acteurs du programme. Au terme de la mission, un rapport d'évaluation participative est élaboré et diffusé à tous les acteurs concernés par les constats établis et les recommandations formulées.

5.4.2 Suivi externe

Le suivi externe concerne les supervisions du bailleur et des Directions régionales et procédera à une mission tous les trimestres ou semestre afin de faire ressortir l'état d'avancement des activités du programme et d'apprécier l'atteinte des résultats attendus.

5.4.3 Acteurs du suivi

Au regard des objectifs et des composantes du PANGIRE, les acteurs du suivi seront :

- L'Unité de coordination du projet qui fera des sorties périodiques pour s'assurer que les activités se déroulent conformément à la programmation et dans le respect des principes de départ ;

- Les services techniques régionaux de l'Hydraulique qui ont la responsabilité de participer au suivi des activités des départements sous leur responsabilité en fonction des planifications initiales ;
- Les services techniques départementaux de l'Hydraulique qui ont la responsabilité de participer au suivi des activités des communes sous leur responsabilité en fonction des planifications initiales ;
- Les responsables communaux qui ont la responsabilité de faire un suivi de proximité des organisations communautaires de base des usagers de l'eau.

Pour chaque mission de suivi, les acteurs responsables feront un rapport détaillé qui retrace les objectifs de la mission de suivi, les résultats attendus et obtenus à l'issue de la mission. Ces rapports doivent fournir l'information sur l'évolution des principaux indicateurs et examiner les performances du programme.

Tableau 10 : Acteurs de suivi et rôle

Acteurs	Rôle
L'Unité de coordination du PANGIRE	Suivi périodique des différents acteurs (services techniques et la société civile partenaires) chargés de la mise en œuvre des activités du programme ; Consolidation des différents rapports et production de rapports périodiques et de l'état d'avancement des indicateurs
Les services techniques régionaux de l'Hydraulique	Suivi périodique des services techniques départementaux et consolidation des rapports des départements d'intervention en fonction des planifications initiales.
Les services techniques départementaux de l'Hydraulique	Suivi périodique des services techniques communaux et des organisations communautaires de base et consolidation des rapports des communes d'intervention de leur département couvertes par le programme en fonction des planifications initiales.
Les responsables communaux	Suivi de la dynamique au niveau des villages d'intervention à travers les activités en matière d'utilisation de l'eau surtout dans le cadre de l'appui/conseil et production de rapports périodiques en fonction des planifications initiales.

5.4.4 Outils de planification et de suivi

5.4.4.1 Outils de planification

Ils comprennent :

- Le cadre logique ;
- La matrice des indicateurs ;
- Les fiches techniques de collecte des données. A titre indicatif, notons que deux catégories de fiches sont identifiées. Il s'agit d'un set de trois fiches dont :
 - ✓ la fiche de recueil des prévisions en terme physique, financier et calendaire par rapport à toutes les activités que se propose de conduire le projet ;

- ✓ *la fiche de suivi des réalisations (ou suivi des réalisations) qui permet de mettre en parallèle les prévisions et les réalisations à une période donnée ;*
- ✓ *le tableau de bord des indicateurs (ici la matrice des indicateurs) : fiche de suivi des indicateurs (suivi des résultats). Cette fiche rapproche les valeurs atteintes par les indicateurs d'exécution et des effets et impacts à une période donnée. Ce qui permet de calculer les écarts qui en découlent et d'apprécier de facto le niveau d'exécution des activités.*

Tableau 11 : Le cadre logique du PANGIRE

Pays et titre du projet : République du Niger - Mise en œuvre du Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE)						
But du projet : Promouvoir le développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique						
CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Situation de référence	Cible		
IMPACT	La situation socio-économique du pays est améliorée et l'incidence de la pauvreté réduite grâce à la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources en eau	Taux moyen de pauvreté au Niger	50 % (2012)	0 % (2030) ODD	- Rapports nationaux de statistiques - Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté	Risque: - Faible réalisation des projets et programmes nationaux de développement Mesures d'atténuation : Mesures gouvernementales pour assurer la réalisation des projets et programmes nationaux de développement
	1. Financements mobilisés pour l'opérationnalisation de la GIRE au NIGER	Taux de financement mobilisé	0 (2016)	En 2016 : Décision d'approbation du programme	- Rapport des réunions du Comité de pilotage - Rapports des ateliers de validation - Rapports d'activités du projet	Risque : - Faible soutien du gouvernement au processus qui peut aboutir à la non reconnaissance officielle du document de PANGIRE et du PI. - Faible engouement des acteurs nationaux clés et des PTF Mesures d'atténuation : - Intensifier le plaidoyer pour maintenir le soutien politique tout au long du processus - Informer et sensibiliser les acteurs clés nationaux et les PTF en faveur d'un engagement permanent pour la GIRE et la mise en œuvre du P.I.
EFFETS	2. Les bailleurs de fonds et le Gouvernement sont prêts à investir grâce aux dossiers techniques et bancables pour la mise en œuvre du PIP	Nombre de dossiers de pré investissements disponibles	0 (2016)	% des financements mobilisés	- Budget d'investissement de l'État - Rapports du Comité du CNEA	

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Situation de référence	Cible		
PRODUITS	Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau					
	P1 : Des Equipements de suivi des ressources en eau de surface et pluviométrique sont mis en place	Le nombre d'équipements mis en place dans le cadre du PANGIRE pour les mesures des données hydrologiques	0 en 2016	12 pluviomètres, 2 pluviographes et 3 stations hydrométriques en 2020	- Rapport statistique du MHA	<u>Risque :</u> • Manque des données fiables et actualisées <u>Atténuation :</u> Former les cadres sur la maîtrise des techniques du Système d'Information sur l'EAU
	P2 : Des Equipements de suivi des ressources en eau souterraines sont mis en place	Le nombre d'équipements mis en place, dans le cadre du PANGIRE pour les mesures des données hydrogéologiques	0 en 2016	40 stations en 2020		
	P3 : Un Observatoire National de l'Eau et de l'Environnement est mis en place	Nombre d'Observatoires nationaux de l'Eau et de l'Environnement mis en place	0 en 2016	1 en 2020		
	P4 : Des laboratoires de contrôle de la qualité des eaux sont installés	Nombre de nouveaux laboratoires de contrôle de la qualité des eaux installés	0 en 2016	24 en 2030		
	P5 : Des sessions de formations en contrôle de la qualité des eaux sont organisées	Nombre de formations et d'agents formés en contrôle de la qualité des eaux	0 en 2016	7 en 2030		
	P6 : Des études sur les bassins versants et sur les aquifères alluviaux sont élaborées	Approbation des études sur les bassins versants et aquifères et la modélisation de leurs fonctionnements	0 en 2016	Etudes approuvées en 2025		
	P6 : Des monographies et atlas de planification des ressources en eau sont élaborés	Nombre des Etudes de monographiques validées	0 en 2016	3 en 2025		
				Rapports d'inventaire		

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Situation de référence	Cible		
	P7 : L'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral est élaboré	La couverture de l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral	0% en 2016	100% du territoire en 2030	Rapports d'études	
	P8 : Les études sur les besoins en eau de surface et souterraines des sites miniers sont élaborées	Validation des études des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers	0en 2016	Etudes validées en 2020	Nombre de carte élaborées et disponibles	
	P9 : Une carte de prévalence du paludisme est élaborée	Nombre de cartes de prévalence du paludisme élaborée	0 en 2016	1 en 2030		
	P10 : Les Centres / postes départementaux de santé sont équipés en matériel de dépistage	Equiperment des centres /postes départementaux de santé en matériel nécessaire au dépistage	0 en 2016	36 en 2030	Rapports de formation	
	P11 : Des sessions de formations des cadres sur la conduite des enquêtes et analyses épidémiologiques sont organisées	Nombre de cadres formés sur la conduite des enquêtes et analyses épidémiologiques	0 en 2016	16 en 2030		
– Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques						
–	P12 : Des points d'eau pastoraux sont créés sur les couloirs de transhumance	Nombre de points d'eau pastoraux créés, dans le cadre du PANGIRE, sur les couloirs de transhumance	0 (2016)	96 (en 2030)	- Rapports statistiques du MHA	Risque : - Capacité insuffisante des acteurs nationaux pour la mise en œuvre du PANGIRE Atténuation : Renforcement de capacité et vulgarisation
–	P13 : Des points d'eau pastoraux écologiques et à moindre coût sont créés	Nombre de puits pastoraux écologiques et à moindre coût réalisés	0 (2016)	48 (en 2030)	Procès-verbaux de réception	
–	P 14 : Des points d'eau pastoraux existants sont réhabilités	Nombre de points d'eau existants réhabilités	0 (2016)	42 (en 2030)	Procès-verbaux de récepeption	
–	P 15 : 300 ha de terres sont réhabilités	Nombre d'hectares réhabilités	0 en 2016	300 ha en 2025	- Rapports du Haut-Commissariat à l'Initiative 3 N	

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION	
		Indicateurs	Situation de référence	Cible			
	– P16 : 300 ha de terres sont nouvellement aménagés	Nombre d'hectares nouvellement aménagés	0 en 2016	350 ha en 2025	Rapports d'évaluation		
	– P17 : 750 ha sont aménagés en petite irrigation	Nombre d'hectares en petite irrigation	0 en 2016	700 ha en 2030	Procès-verbaux de réception		
	– P18 : 3 barrages sont construits	Nombre de barrages construits	0 en 2016	3 en 2025			
	– P 19 : 14 seuils d'épandage sont construits	Nombre de seuils d'épandage construits	0 en 2016	14 en 2030	Procès-verbaux de réception		
	– P 20 : 6 mares sont aménagées	Nombre de mares aménagées	0 en 2016	6 en 2030	Procès-verbaux de réception		
	– P 21 : 500 latrines publiques sont construites	Nombres de latrines publiques construites	0 en 2016	500 en 2030			
	– P 22 : Les études de schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations sont approuvées	Approbation des études de schémas d'urbanisme et d'assainissement pour les grandes agglomérations		Etudes approuvées en 2025	- Rapports statistiques du MHA - Rapports statistiques nationaux		
	– P 23 : 446 EPE sont réalisés	Nombre d'EPE réalisés	0 en 2016	446 en 2025			
	– P 24 : 10 forages sont réalisés	Nombre de forages réalisés	0 en 2016	10 en 2030			
	– P25 : 100 branchements particuliers sont réalisés	Nombre de branchements particuliers réalisés	0 en 2016	100 en 2030			
	– P26 : 10 bornes-fontaines sont réalisées	Nombre de bornes-fontaines réalisées	0 en 2016	10 en 2030			
	– P27 : 1000 ha en cordons en pierres sont construits	Nombre de cordons de pierres construits	0 en 2016	91 en 2030			
	– Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique						
	P 28 : 1500 ha sont reboisés	Nombre d'hectares reboisés par le PANGIRE	0 (en 2016)	1 500 ha (en 2030)	Rapport annuel du ministère en charge de l'environnement		<u>Risque :</u> • Non-conformité avec la réglementation en vigueur en matière environnementale • Capacité insuffisante des acteurs nationaux pour la mise en œuvre et le suivi environnemental intégrant l'hygiène, la santé, la sécurité, le genre <u>Atténuation :</u>
	P 29 : 200 ha de cuvettes oasiennes sont mis en valeur	Nombre d'hectares de cuvettes oasiennes sont mis en valeur par le PANGIRE	0 (en 2016)	200 ha (en 2020)			
P30 : 77 Km de koris sont aménagés	Km de koris aménagés	0 (en 2016)	77 Km (en 2030)				

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Situation de référence	Cible		
	P 31 : 23 de mares sont curées	Nombre de mares curées	0 (en 2016)	23 (en 2030)		• Catégorisation environnementale des projets et réalisation des études environnementales et sociales requises • Réalisation des missions de suivi environnemental en parallèle avec les missions de supervision et de contrôle des travaux • Sensibilisation et vulgarisation des acteurs et bénéficiaires
	P 32 : 1500 ha de travaux pilotes de CES/DRS sont réalisés	Nombre d'hectares des travaux pilotes de CES/DRS réalisés	0 en 2016	1500 ha en 2030		
	P33 : 16 opérations pilotes de développement de l'EE dans les écoles et les associations sont réalisées	Nombre d'opérations pilotes de développement de l'EE des écoles et des associations réalisées	0 en 2016	16 en 2030		
	– Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités					
	P 34 : 15 SDAGE sont élaborés	Nombre de SDAGE élaborés	0 (en 2016)	15 (en 2025)	- Rapports annuels du MHA	
	P35 : Un Secrétariat Permanent PANGIRE est créé	Secrétariat permanent du PANGIRE créé	Non (en 2016)	Oui (en 2020)	<u>Risque :</u> • Perte de cadres formés suite à des départs de l'administration ou à des affectations vers d'autres services	
	P 36 : 100 cadres du secteur de l'eau sont formés	Nombre de cadres formés dans le cadre du PANGIRE	0 (en 2016)	100 cadres du secteur de l'eau en 2025	<u>Atténuation :</u> Former un nombre plus important de cadres en mettant l'accent sur les femmes	
	P37 : 9 travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement sont appuyés	Nombre des travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement appuyés	0 en 2016	9 en 2020		
	P 38 : 67 PLEA sont élaborés	Nombre de PLEA élaborés	0 en 2016	67 en 2030		
PRINCIPALES ACTIVITES	PRINCIPALES ACTIVITES			CONTRIBUTIONS		
	☐ Composante 1 : Amélioration de la connaissance et de la mobilisation des Ressources en Eau ☐ Composante 2 : Valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques			Coût du projet, Millions d' Euros		

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs	Situation de référence	Cible		
	☐ Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique ☐ Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités			Composante	Coût total
				Composante 1 : Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau	23,49
				Composante 2 : Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques	67,14
				Composante 3 : Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	14,08
				Composante 4 : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités	8,65
				Total	113,36

Les fiches techniques de collecte des données :

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)

FICHE: Planification physique des activités (PPA)

Région : _____ Département : _____ Commune : _____

Acteur : _____ Type acteur (1 = UGP ; 2 = Antenne ; 3 = Prestataire) : _____

Année : _____ Trimestre : _____

Composante	Activités	Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur prévue pour la période	Responsable	Acteur associé	Calendrier prévu de réalisation		
							Date début	Date fin	Trimestre

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)

FICHE: Planification financière des activités (PFA)

Région : _____ Département : _____ Commune : _____

Acteur : _____ Type acteur (1 = UGP ; 2 = Antenne ; 3 = Prestataire) : _____

Année : _____ Trimestre : _____

Composante	Activités	Unité d'œuvre	Quantité	Coût unitaire	Montant	Catégorie dépense	Source de financement	Calendrier prévu de réalisation		
								Date début	Date fin	Trimestre

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)

FICHE: Planification physique consolidée des activités (PPC)

Région : _____ Département : _____ Commune : _____

Acteur : _____ Type acteur (1 = UGP ; 2 = Antenne ; 3 = Prestataire) : _____

Année : _____ Trimestre : _____

Composante	Activités	Indicateur	Valeur indicateur

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)

FICHE: Planification financière consolidée des activités (PFC)

Région : _____ Département : _____ Commune : _____

Acteur : _____ Type acteur (1 = UGP ; 2 = Antenne ; 3 = Prestataire) : _____

Année : _____ Trimestre : _____

Source de financement	Catégorie de dépenses	Composante	Activités	Coût de l'activité

N.B. Il existe plusieurs possibilités de générer les tableaux consolidés de la planification financière par source de financement, par catégorie de dépenses, etc....

5.4.4.2 Outils de suivi du PANGIRE

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)

Fiche de suivi des contrats des prestataires (FSCP)

Région : _____ Département : _____ Commune : _____

Acteur en charge de suivi : _____ Type acteur (1 = UGP ; 2 = Antenne) : _____

Année : _____ Trimestre : _____

N ° du contrat	Date de signature	Nom du prestataire	Objet	Durée	Montant	Montant décaissé	Montant justifié	Montant restant à justifier	Montant restant à décaisser

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)

Fiche de suivi physique et financier des réalisations (FSR)

Région : _____ Département : _____ Commune : _____

Acteur : _____ Type acteur (1 = UGP ; 2 = Antenne ; 3 = Prestataire) : _____

Année : _____ Trimestre : _____

Composante	Activité	Indicateur	Valeur réalisée de l'indicateur	Montant dépensé	Observations

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (PANGIRE)

Fiche de suivi consolidé des réalisations physiques et financières (FSCR)

Région : _____ Département : _____ Commune : _____

Acteur : _____ Type acteur (1 = UGP ; 2 = Antenne ; 3 = Prestataire) : _____

Année : _____ Trimestre : _____

Compos ante	Activité	Indicateur	Indicateur (valeur cible)	Indicateur (valeur prévue)	Indicateur (valeur réalisée)	Taux de réalisatio n physique	Cumul des réalisatio ns	Taux de réalisatio n de la valeur cible	Coût prévu de la réalisatio n	Montant dépens é	Taux de réalisatio n financière	Observ .

5.4.5 Résultats attendus du suivi

Rapports d'activités périodiques :

Les premiers résultats attendus du suivi sont les rapports périodiques. Ceux-ci établissent l'état d'avancement du programme et se présentent sous la forme de tableaux de réalisations physiques et financières. Les éléments qui doivent se retrouver dans ces rapports sont les activités, les intrants à fournir, les résultats attendus ainsi que les entités responsables de chacun. Les contrats et conventions avec les services techniques et divers opérateurs/partenaires sont des éléments importants à suivre. Les résultats individuels des tableaux élémentaires se retrouvent dans des tableaux de bord consolidés. Les tableaux mettent également l'accent sur la comparaison entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé et sur la justification/explication des écarts pour mettre en exergue des facteurs de blocage liés à la logistique et aux procédures de gestion du programme et/ou des facteurs situationnels (législation, cadre réglementaire, insécurité, etc). Ils sont brefs et concis, accompagnés, au besoin, d'annexes techniques.

Tableaux de suivi des recommandations des missions de supervision et des évaluations :

Outre les rapports techniques de suivi interne, le projet fera l'objet de missions de suivi conjointes du bailleur de fonds et de l'Unité de coordination du projet. Hors du domaine formel du suivi et évaluation, les rapports de ces missions de revue technique sont importants et comportent généralement un caractère technique et administratif et mettent l'accent sur un nombre limité d'aspects.

Les commentaires et recommandations faites lors de ces missions de supervision ne doivent pas perdre de vue l'objectif global du projet. Ces recommandations seront suivies et les résultats seront notés dans un tableau qui spécifie la nature de la recommandation, la date butoir de mise en œuvre, les résultats escomptés et atteints, les niveaux de réalisation, les personnes responsables.

Tableau 12 : Synthèse du processus de suivi

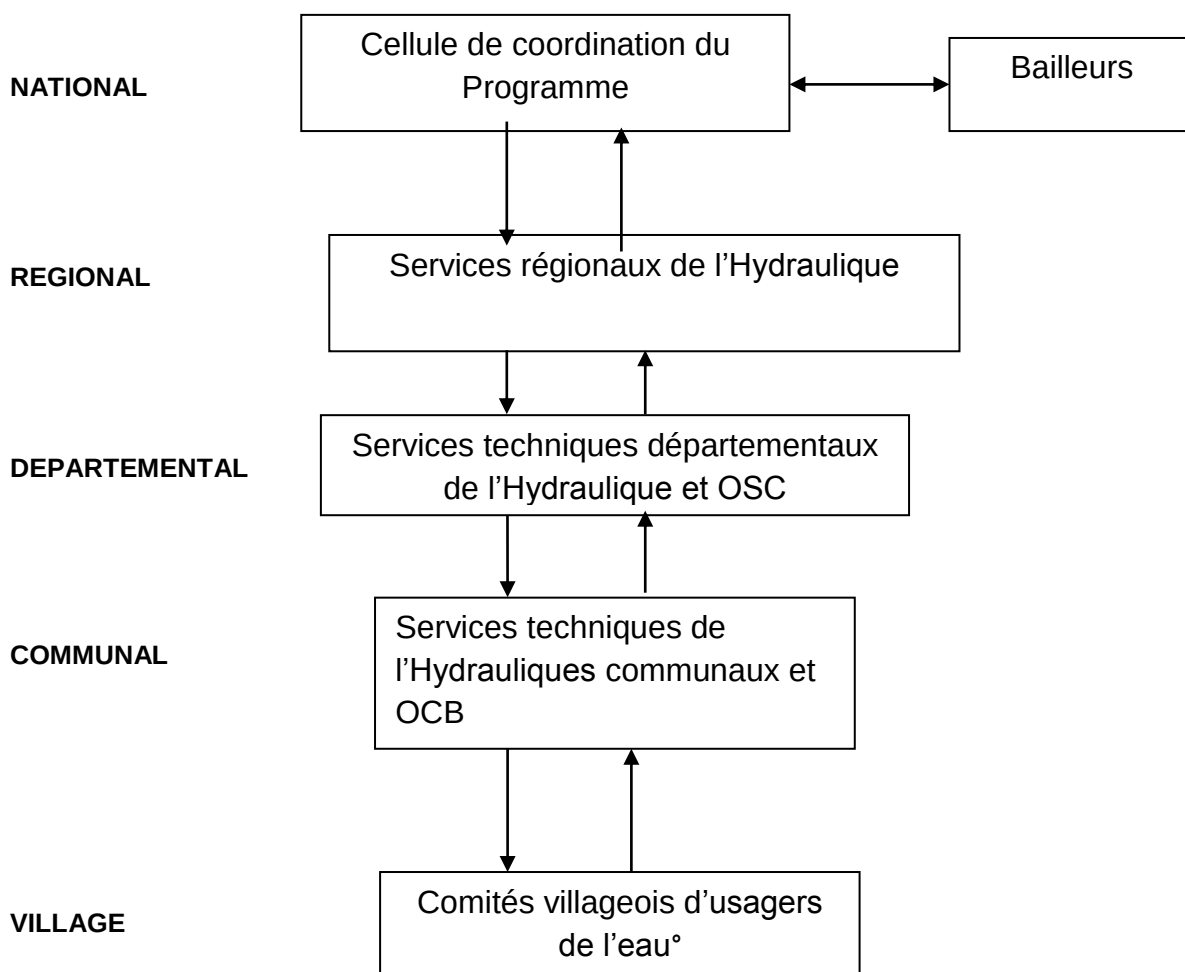
Niveau	Acteur	Rôle	Outils	Produit attendu	Modalités de mise en œuvre
National	L'Unité de coordination du programme	Suivi périodiques des différents acteurs chargés de la mise en œuvre des activités du projet	Fiche de suivi des services techniques impliqués et des prestataires ; Outils de planification	Bilan annuel de production de rapports périodiques et de l'état d'avancement des indicateurs	Réunions semestrielles ; Consolidation des rapports des régions
Régional	Les services régionaux de l'Hydraulique	Suivi périodiques des services techniques départementaux et des rapports des départements couverts par le programme en fonction des planifications initiales.	Outils de planification	Rapports semestriels ;	Missions de supervision Réunions semestrielles ; Consolidation des rapports des départements
Départemental	Les services départementaux de l'Hydraulique	Suivi périodiques des services communaux couverts par le programme en fonction des planifications initiales.	Outils de planification	Rapports trimestriels ;	Missions de supervision Réunions mensuelles ; Consolidation des rapports des communes
Communal	Les responsables communaux de l'Hydraulique	Suivi de la dynamique au niveau des villages d'intervention à travers les activités, appui/conseil et production de rapports périodiques en fonction des planifications initiales.	Fiches de collecte de données	Rapports mensuels et trimestriels	Missions de terrain Réunions mensuelles Consolidation des rapports des comités villageois
communautaire ou village	Organisations communautaires de base (OCB) dans le domaine de l'hydraulique	Suivi à travers l'auto encadrement des populations dans les activités d'utilisation et d'approvisionnement en eau et collecte périodique d'informations relatives à leurs activités.	Fiches de collecte de données	Rapports mensuels	Réunions hebdomadaires avec les usagers de l'eau ; Rapports d'activités au niveau village

5.4.6 Dispositif de suivi

Il faut rappeler ici que le cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PANGIRE concrétise les dispositions du code de l'eau, et s'articule autour des orientations suivantes : **i)** recentrage des missions de l'Etat sur la souveraineté régalienne de la gestion de l'eau; **ii)** la décentralisation et l'approche participative ; **iii)** le partenariat avec le secteur privé et la société civile, **iv)** la gestion par bassin ; **v)** le renforcement des capacités des acteurs, **vi)** la prise en compte de la question genre.

Aussi, le dispositif de suivi implique-t-il non seulement l'Unité de coordination du programme, mais aussi les services régionaux, départementaux et communaux, les usagers de l'eau à travers les différents comités locaux de gestion et les organisations de la société civile partenaires.

NIVEAU :



Les comités villageois des usagers de l'eau fournissent aux services communaux de l'Hydraulique des informations pour alimenter leurs rapports techniques mensuels ou trimestriels.

Quant aux services communaux de l'Hydraulique, ils fournissent des informations sur les activités réalisées afin que ceux-ci consolident à leur tour leurs rapports venant des différents villages d'intervention.

Par ailleurs, les services départementaux de l'Hydraulique et les OSC fourniront des rapports succincts des activités réalisées au niveau des communes d'intervention. Ces rapports seront consolidés et envoyés au niveau régional.

Enfin, les services techniques régionaux ont des relations avec la coordination à laquelle ils fournissent des rapports périodiques qui, à son tour les consolide pour obtenir un rapport annuel d'activités.

5.5 Evaluations

5.5.1 Revue à mi-parcours

Dans le cadre du PANGIRE, on peut prévoir une revue à mi-parcours ou une évaluation participative par l'intermédiaire d'un cabinet d'ingénieur-conseil ou d'un groupe d'experts. Cette revue visera :

- ✓ La présentation, au regard des objectifs initiaux prévus, des différents résultats (produits et effets) obtenus par le programme ;
- ✓ La proposition des ajustements indispensables à l'atteinte des objectifs ;

De manière spécifique, la revue à mi-parcours évaluera :

- le respect du calendrier d'exécution ;
- l'efficacité de la gestion du programme ;
- les performances des structures impliquées dans la mise en œuvre (les services techniques à tous les niveaux et les prestataires de service) et la qualité de la participation des populations bénéficiaires (à travers les OCB) ;
- les impacts (effets) sur le changement obtenus.

5.5.2 Evaluation finale

Une évaluation finale sera envisagée à la fin de la dernière année d'exécution du programme. Elle permettra d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs initiaux. Elle reprendra les éléments de la revue à mi-parcours, en mettant plus particulièrement en relief les résultats atteints en termes d'effets et d'impacts induits par les activités du programme. Elle sera conduite par un cabinet spécialisé ou un groupe d'experts.

5.5.3 Evaluations participatives

Les évaluations participatives consistent à organiser l'appréciation de la performance chaque semestre, sous la présidence des responsables du programme, et les représentants des bénéficiaires avec comme objectifs de porter un regard croisé sur la quantité et la qualité des réalisations de terrain, le niveau de fonctionnalité des différentes organisations impliquées dans la mise en œuvre des activités, sur le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires afin de juger les résultats enregistrés.

La finalité de cette activité est de compléter et d'approfondir les informations collectées à travers le suivi d'exécution pour apprécier davantage la performance du programme en général et les effets directs et indirects induits. Par ailleurs, l'évaluation participative telle que proposée, poursuit un but pédagogique et s'inscrit dans les actions de renforcement de capacités des partenaires de mise en œuvre. Au terme de la mission, un rapport d'évaluation

participative est élaboré. Il contiendra les constats établis et les recommandations formulées. Il sera diffusé au niveau de tous les acteurs concernés.

5.5.4 Les critères d'évaluation

Pour toute évaluation, les résultats doivent respecter les critères classiques suivants : la pertinence du programme, son efficacité et son efficience, la cohérence de sa logique d'intervention, la participation et la durabilité des actions entreprises :

- **La pertinence et la cohérence** des objectifs du projet par rapport au PDES et au PNAEPA à savoir, dans quelle mesure la conception du programme (objectifs et stratégie) propose-t-elle des réponses adaptées ?
- **L'efficacité** vise l'analyse de la capacité du programme à apporter des réponses adaptées à travers les activités proposées, aux contraintes de développement durable et équilibré de toutes les catégories sociales et d'insuffler une dynamique globale de changement et de satisfaction des besoins des différents acteurs et usagers de l'eau;
- **L'efficience** vise à évaluer dans quelle mesure les avantages des actions du programme ou attendus, sont à la mesure des inputs, eu égard au coût et à la durée d'exécution. Aussi, sera-t-il analysé la qualité des résultats obtenus comparativement aux ressources (humaines, financières et matérielles) injectées dans la mise en œuvre des activités ;
- **La cohérence** de la logique d'intervention se comprend à travers cette question centrale : dans quelle mesure les intrants utilisés permettent-ils de réaliser les activités prévues, et d'atteindre les résultats ? Il sera également analysé dans quelle mesure les hypothèses formulées (et les risques et réponses prévues) pourront permettre de progresser vers les objectifs une fois que les résultats sont atteints. La cohérence des hypothèses et questions clés en relation avec l'évolution du contexte national, menaces sécuritaires), sera également examinée ;
- **La stratégie opérationnelle** du projet sera abordée à travers le développement de partenariats (organisations de la société civile, prestataires de services, les services régionaux, départementaux et communaux de l'Hydraulique etc.) ;
- **La durabilité** quant à elle est fonction de la manière dont la mise en œuvre est faite de telle sorte à garantir une appropriation du processus par les populations bénéficiaires à travers le degré de leur participation et de leur satisfaction ;
- **Le point des progrès réalisés** dans l'exécution du programme intègre une analyse du niveau de réalisation des activités et des produits attendus. Des réflexions seront également proposées sur le potentiel de durabilité des activités en relation avec la stratégie opérationnelle ;
- **Les recommandations** : pour une meilleure atteinte des objectifs devront être aussi réalistes et pratiques que possible, pour que les réajustements éventuels puissent rapidement être mis en œuvre au cours de la seconde moitié du programme.

Ainsi, les critères de S/E ci-dessus énumérés doivent permettre d'analyser les aspects bien précis à travers un certain nombre de questionnements :

- *Dans quelle mesure le projet prend-il en compte les objectifs du PDES, du PNAEPA et de l'approche programme préconisée pour sa mise en œuvre?*
- *Dans quelle mesure les actions du projet répondent-elles aux besoins prioritaires des communautés bénéficiaires (les différents usagers de l'eau, les OCB, les OSC etc)?*
- *Dans quelle mesure les intrants utilisés permettent-ils de réaliser les activités prévues et d'atteindre les résultats ?*
- *Les indicateurs tels que formulés sont-ils pertinents et adaptés au suivi de l'atteinte des résultats attendus ?*
- *Les hypothèses telles que formulées sont-elles pertinentes et adaptées au suivi de l'atteinte des résultats attendus ?*
- *Le contexte actuel du projet a-t-il changé par rapport aux indicateurs et hypothèses ? Devrait-on reformuler les indicateurs et/ou hypothèses du programme ?*